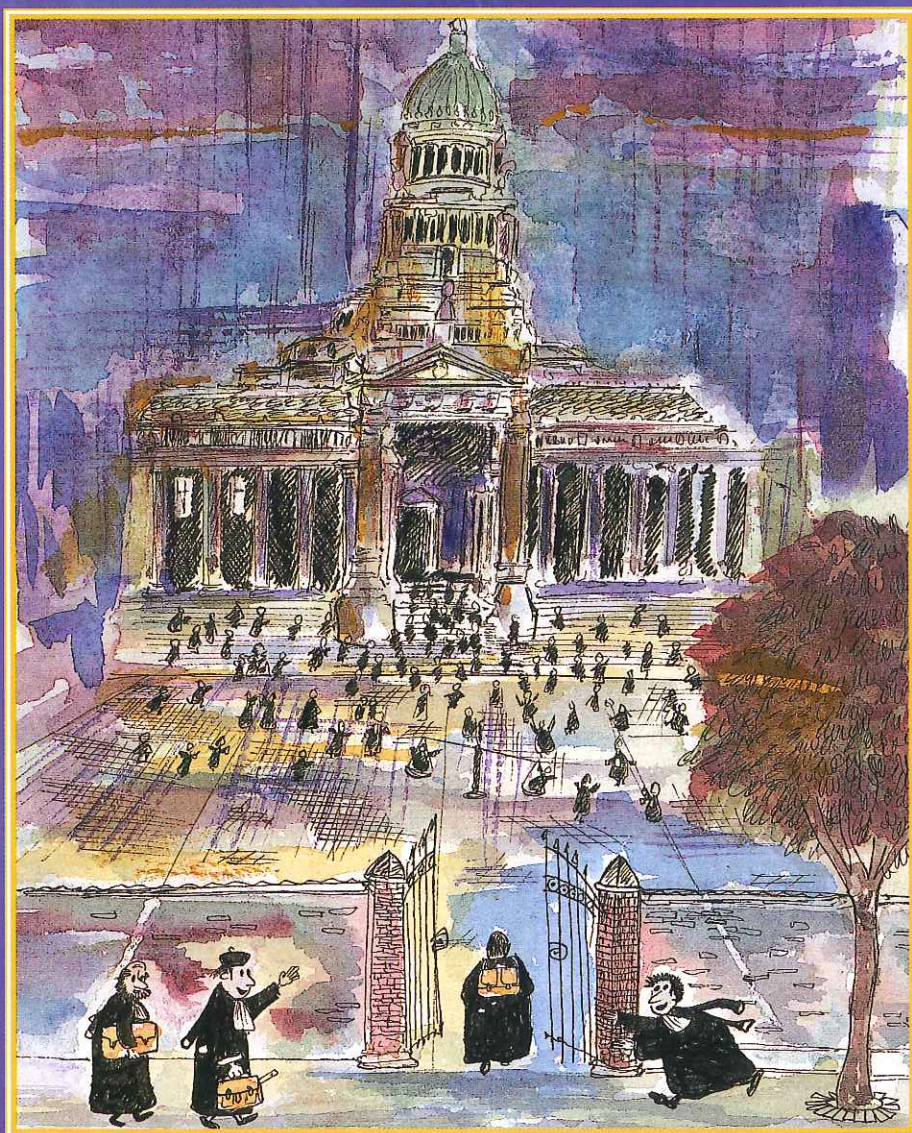


La Conférence

ANNÉE JUDICIAIRE 1996-1997 • N°1 • SEPTEMBRE-OCTOBRE 1996



1

CRB

BMW BRUSSELS (MEISER): LA CONFIANCE TOUT PRÈS DE CHEZ VOUS.



Découvrez un monde de confiance où la perfection est un objectif permanent pour votre voiture ou votre moto. Le professionnalisme du personnel s'appuie sur une infrastructure

de haut niveau. Son sérieux, sa compétence et sa maîtrise technologique sont votre meilleure garantie pour vos entretiens et vos travaux de carrosserie.

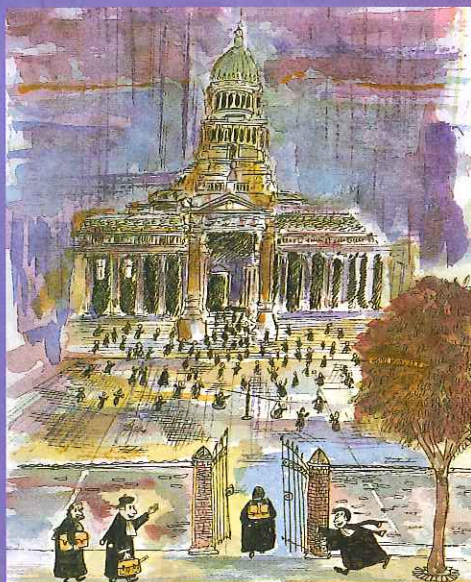
BMW Brussels
succursale de BMW Belgium s.a.

Avenue L. Mommaerts 2
1140 BRUXELLES (EVERE)
Tél. 02/730 49 11



SI VOUS AIMEZ CONDUIRE.

La Conférence



La Conférence N°1
Septembre-Octobre 1996

Cotisations

Voici le montant des cotisations pour l'année judiciaire 1996-1997 :

- stagiaires : 500 F
- conjoint non avocat d'un avocat stagiaire : gratuit
- avocats inscrits au tableau :
 - moins de 10 ans de barreau : 1.900 F
 - 10 ans de barreau et plus : 2.900 F
- conjoints non avocats d'avocats inscrits au tableau : 1.500 F
- membres de la famille judiciaire : 2.900 F
- membres sympathisants : 4.000 F

Seuls les membres en règle de cotisation peuvent participer aux activités de la Conférence et bénéficier de prix réduits pour d'autres. Ils sont seuls admis à participer aux élections en fin d'année.

Faites-vous membre de la Conférence du Jeune Barreau en versant dès aujourd'hui votre cotisation et celle de votre conjoint au compte n° 630-0215121-34 de la Conférence. Votre carte de membre vous sera envoyée dès réception de votre paiement. Soyez-en déjà remercié.

Sommaire

5. Editorial

7. Billet du bâtonnier

Chroniques

- 9** • Stagiaires de 1ère année, par Chantal De Bremaeker et Quentin Wauters
- 13** • Billet d'humeur, par François Motulsky
- 15** • Le droit qui change, par Antoine Henry de Frahan
- 17** • Billet de directeur, par Geneviève Tassin
- 19** • Chronique théâtrale, par Pierre Winand
- 23** • Carrefour des Colonnes, par Emmanuel Plasschaert
- 27** • Gastronomie chronique, par Falstaff

29. Commission administrative

30. Petits et grands échos

Sports

- 33** • Tournoi de tennis

Activités

- 33** • Journée d'accueil des stagiaires
- 34** • Week-end de détente en baie de Somme
- 34** • Journée «portes ouvertes» des juridictions
- 35** • Prix et dîner des anciens présidents
- 35** • Déjeuner des magistrats
- 37** • Confrérie judiciaire de Saint-Yves

34. Agenda et petites informations

LE NOUVEAU VOYAGER

2,4 L essence • 3,3 L autom. essence • 2,5 L turbo diesel

Court ou long chassis

7 places, 2 portes latérales, 2 airbags,
direction assistée, 4 vitres électriques,
rétroviseurs électriques et chauffants,
verrouillage central, radio RDS

À PARTIR DE
925.500 F TVAC



DANCAR TECHNIC

Concessionnaire **CHRYSLER Jeep®**

Rue Vanderkindere, 532 • 1180 Bruxelles • Tél. : 344.33.05 & 346.31.86
Bld de la Deuxième Armée Britannique, 31 • 1190 Bruxelles • Tél. : 347.15.20

Leaders

**LE PIONNIER DE L'ÉDITION JURIDIQUE
INFORMATISÉE (SUR CD-ROM)**

Les codes agrémentés d'une multitude de textes.

De nombreux modes de recherche dont

une recherche automatique "maison" infallible

Le meilleur rapport qualité/prix de Belgique

Un renseignement ne coûte rien !

Demandez notre CD-ROM pour essai gratuit.

TÉL. 060/39.91.65

FAX 060/39.07.64 - 02/410.60.61

LEADERS-BELGIUM SC

AVENUE DU CONDOR, 15/2 - 1080 BRUXELLES

SOCIÉTÉ FONDÉE EN 1985

MEMBRE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE BRUXELLES

TÉL. 02/410.00.07 - FAX 02/410.60.61

n.v. **CLASSICOM** s.a.
the Archive Company

Archivage des avocats

Stop à l'archivage hors de prix

Vos archives occupent-elles un espace trop vaste ?

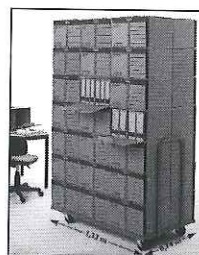
Sont-elles poussiéreuses ?

Leur consultation est-elle malaisée et occasionne-t-elle
une perte de temps importante ?

Prenez contact avec

Classicom The Archive Company !

Grâce à la méthode ROVOS vos archives sont claires,
aisées à consulter, exemptes de poussière,
stockées sur un espace réduit (cinq armoires de bureau
s'archivent sur un mètre carré) et dès lors très très bon marché.



Classicom sa Hensbergelei 51 • 2930 Brasschaat
T 03 663 39 50 • F 03 663 79 64

Marc Demartin

Editorial



Comme chaque année, de grandes tâches attendent la Conférence et nous avons besoin de tous et de toutes pour les mener à bien.

La première tâche, c'est l'accueil de nos nouveaux confrères à qui je souhaite la bienvenue parmi nous.

J'espère les voir nombreux aux activités de la Conférence et spécialement à celles mises sur pied pour faciliter leur intégration au sein du Barreau.

Ainsi, le 8 octobre prochain, nous organisons une après-midi et soirée d'accueil à laquelle je les invite à participer en masse.

Je les convie aussi aux journées portes ouvertes des juridictions organisées en collaboration avec les Chefs de Corps des Cours et Tribunaux bruxellois.

Le deuxième souci du Jeune Barreau est d'organiser des rencontres entre avocats en dehors des dossiers afin de nous permettre de découvrir chez nos confrères des facettes passionnantes souvent désespérément invisibles en affaires.

Le week-end du 11 au 13 octobre que la Conférence organise en Baie de Somme à St. Valéry sera un des moments privilégiés pour nous revoir, nous découvrir et nous estimer dans un cadre superbe et injustement peu connu.

Le programme de ce week-end est détaillé dans ce périodique et vous observerez que la participation aux frais est modeste -particulièrement pour nos jeunes confrères.

Inscrivez-vous rapidement à cet événement.

Dans le même but, mais il est vrai moyennant une participation financière beaucoup plus importante, la Conférence organise un voyage fabuleux en Afrique Australe.

J'ai malheureusement été contraint de limiter le groupe à 75 participants.

Les inscriptions ne seront enregistrées que lors du paiement du premier acompte.

Ne vous méprenez toutefois pas, la Conférence du Jeune Barreau n'est ni une agence de voyage ni un comité des fêtes.

Elle s'intéresse surtout au perfectionnement intellectuel et technique de ses membres ainsi qu'à l'entraide confraternelle.

A cet effet nous organiserons en hiver, chaleureusement blottis les uns contre les autres, trois recyclages: le premier, en droit judiciaire avec pour thème la Mise en Etat; le deuxième, en droit économique avec pour thème la Loi sur le Crédit à la Consommation; le troisième, en collaboration avec le Vlaams Pleitgenootschap et l'Association Belge des Juristes

d'Entreprises, sur l'Interdépendance des Contrats.

Pour nous titiller le cerveau, nous organiserons également des grandes conférences et des conférences plus informelles dans le cadre des Palais Littéraires et Artistiques et des Cercles MARIN.

Enfin, tous les Jeunes Barreaux de Belgique vont tisser cette année une immense toile informatique dans tout le pays.

C'est le réseau LEXNET dont la phase de pilotage vient de se terminer qui nous permettra de communiquer entre nous encore plus rapidement et d'obtenir des informations juridiques et générales en nous évitant de longues recherches fastidieuses et génératrices de perte de temps et d'énergie.

Le programme informatique qui vous permettra de vous connecter à ce réseau sera distribué gratuitement.

Il ne vous suffira plus qu'à l'installer et à acheter - si besoin - un modem.

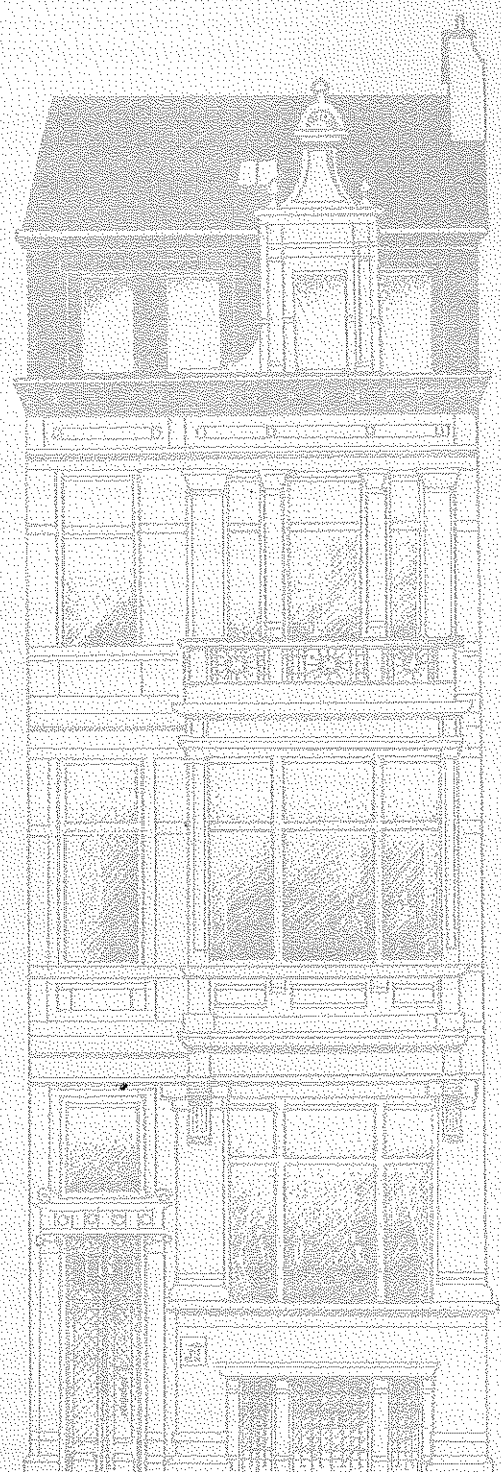
Nous ne manquons pas d'ouvrage.

Vous m'avez élu pour être le chef de ce chantier durant l'année judiciaire 1996-1997.

Avec la Commission Administrative, je ne ménagerai pas ma peine pour que la maison que nous allons construire soit belle, solide, simple et conviviale.

Quoiqu'économe, je serai généreux.

Vous pouvez compter sur moi.



Avenue de la Toison d'Or 64
1060 Bruxelles
Tél. 02/534.42.42
Fax 02/534.43.43

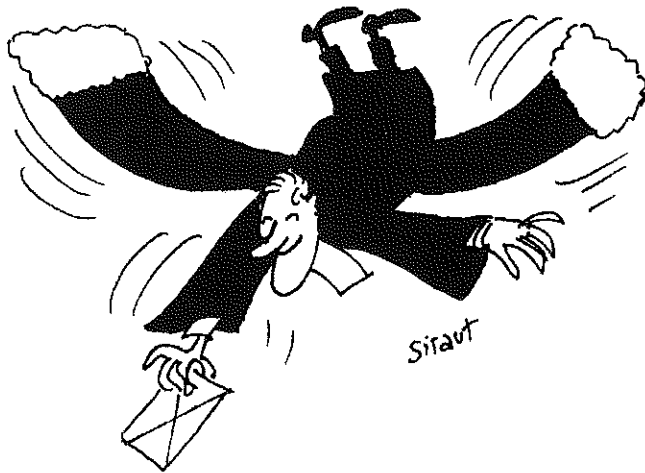
FONDS DE PENSION

- capital extra-légal à l'âge de 65 ans
- au choix - réversible à 60 % sur la tête du conjoint ou du cohabitant survivant - ou non-réversible
- en cas de décès, sur simple demande, le paiement immédiat de la réserve mathématique de la rente projetée, sous forme d'un capital
- participations bénéficiaires
- cotisation annuelle à fixer librement entre 10.000 BEF et 80.000 BEF et fiscalement entièrement déductible en tant que charges professionnelles

FONDS DE SOLIDARITE

- une allocation inconditionnelle de 100.000 BEF par an, à chaque orphelin d'un membre de la Caisse qui bénéficie d'allocations familiales et ceci jusqu'à l'âge de 25 ans
- en cas de décès d'un membre de la Caisse, allocation unique inconditionnelle de 100.000 BEF pour le conjoint survivant
- pension de survie complémentaire pour le conjoint survivant de maximum 160.000 BEF/an après enquête sur les ressources
- pension complémentaire pour le membre à partir de 65 ans de maximum 160.000 BEF/an (180.000 BEF pour un ménage) après enquête sur les ressources
- d'autres allocations sont octroyées à des membres en difficulté

Billet du bâtonnier



La tradition veut qu'au début de l'année judiciaire, le bâtonnier prenne successivement la parole et la plume pour accueillir les «nouveaux» avocats : la parole d'abord, après leur prestation de serment devant l'assemblée générale de la Cour d'appel; la plume ensuite, dans les colonnes du périodique de la Conférence, et c'est le billet que vous lisez. Si ces deux messages ne sont pas très différents par ce qu'ils expriment, leur contexte l'est davantage : le premier est prononcé à l'issue d'une cérémonie solennelle qui reste unique et gravée dans la mémoire de chacun de nous; le second, plus détendu, accompagne et encourage l'accueil chaleureux qu'inlassablement, par les multiples occasions de rencontre qu'elle crée, la Conférence réserve aux stagiaires qui entrent au barreau.

Cette dualité, mes chers confrères, est à l'image de notre profession, et elle n'est pas pour rien dans l'attachement que vous ne tarderez pas à éprouver pour elle. Parce qu'il y a, d'une part, le titre et la robe que vous êtes fiers de porter, les causes que vous défendrez en âme et conscience, la loyauté et l'indépendance qui sont inséparables de notre mission; d'autre part, il y aura les rapports quotidiens avec vos confrères, qui seront émaillés de découvertes, de

joies mais parfois aussi de déceptions, et à l'occasion desquels vous apprécierez pleinement ce que signifient la confraternité et la délicatesse.

Pour que ces rapports soient harmonieux, que les joies soient fréquentes et rares les déceptions, faites en sorte de connaître vos confrères et de vous faire connaître d'eux. Derrière ce qui peut vous paraître mondain ou frivole, il y a des richesses insoupçonnées, c'est aussi l'ancien président de la Conférence qui parle ici. Même les honneurs, ne les négligez pas trop vite, parce que le barreau est une profession individualiste où il importe de se faire reconnaître, et d'abord peut-être à ses propres yeux. Celui qui s'isole dans son travail, si intéressant et rémunérateur soit-il, en ignorant cette réalité humaine et professionnelle, celui-là risque fort de jeter l'enfant avec l'eau du bain.

Vos premiers interlocuteurs, à vrai dire, sont déjà multiples : c'est votre patron, ses associés et autres collaborateurs éventuels, votre chef de colonne, le délégué des stagiaires, le carrefour des colonnes, vos professeurs CAPA. Tous, et j'en passe, sont là pour vous aider et vous assister. Quant au bâtonnier et aux membres du conseil de l'Ordre, n'y voyez pas des per-

sonnages lointains et inaccessibles, sourds à vos problèmes. Ils les connaissent bien pour les avoir vécus, ils sont là pour vous entendre, et d'ailleurs je compte bien prendre les devants, à l'instar de mes prédécesseurs, en invitant régulièrement des groupes de stagiaires à venir échanger leurs réflexions dans mon cabinet.

Par expérience, je pressens que vos problèmes immédiats seront ceux de la formation (les cours CAPA et le lien avec l'université), du fonctionnement du BCD, parfois celui des rapports avec le patron, toujours celui de la rémunération et des charges financières du stage. Nous en discuterons, comme le font à longueur d'année la commission du stage et le conseil de l'Ordre.

Les charges financières du stage?

Il était une fois un Ordre des avocats qui n'avait pas de problèmes financiers (grâce aux intérêts des comptes CARPA) et qui pouvait donc se permettre d'offrir aux stagiaires plus que ce que rapportaient leurs cotisations (les diverses assurances, en particulier). Plus tard, la crise est venue, les problèmes financiers sont apparus (chute des taux d'intérêt), et le nombre toujours croissant des stagiaires ne faisait évidemment rien pour les résoudre. L'Ordre s'est néanmoins refusé à limiter ce nombre, comme plusieurs barreaux le faisaient pourtant autour de lui, et sa conception de la solidarité l'a également déterminé à maintenir les assurances collectivement souscrites. L'Ordre a donc été forcé de demander aux stagiaires de lui rembourser à tout le moins ce qu'ils coûtaient, sans même parler de leur contribution aux frais administratifs qui est restée bien en-deçà de la réalité. Cela s'est fatalement traduit par une augmentation des cotisations, et

aussi par la participation des stagiaires au financement des cours CAPA destinés à parfaire leur formation...

Sur le premier point, l'avenir ne se présente, hélas pas très bien, à moins que les taux d'intérêt ne se mettent à remonter. Quant au second, il n'est pas interdit de faire preuve de souplesse et d'imagination. Je m'y emploierai.

En attendant, vivez pleinement et

avec succès cette merveilleuse profession, avec la Conférence à vos côtés et tout le barreau, dont je me fais l'interprète, qui est là pour vous y accueillir. Et n'écoutez pas Balzac, qui faisait dire à Vautrin : «Le baron de Rastignac veut-il être avocat? Oh! joli. Il faut pâtir pendant dix ans, dépenser mille francs par mois, avoir une bibliothèque, un cabinet, aller dans le monde, baiser la robe d'un avoué pour avoir des causes, balayer le palais avec sa langue. Si ce métier vous menait à bien, je ne dirais pas non;

mais trouvez-moi dans Paris cinq avocats qui, à cinquante ans, gagnent plus de cinquante mille francs par an! Bah! plutôt que de m'amoindrir ainsi l'âme, j'aimerais mieux me faire corsaire».

François Glansdorff,
bâtonnier de l'Ordre.

En direct de la rédaction

Vous dépouillez votre courrier. C'est le matin. Le téléphone sonne déjà et votre secrétaire a mal dormi.

La journée s'annonce bien.

Surprise ! Sous le courrier de vos confrères vous invitant à conclure pour avant-hier (dernier délai), emballé dans un plastique transparent, voilà celui que vous n'attendiez pas de sitôt : le périodique «La Conférence».

C'est pas pour dire, mais on a sué pour le rentrer dans les délais, ce périodique ! Au moment de la rédaction de ces lignes, tout le monde était en vacances ou sur le départ. Mais il nous en faut plus pour mettre un genou à terre !

Il est d'usage de dire en début d'année que tout va changer. Cette fois-ci, on ne vous dit rien : voyez, lisez, compulsez, triturez ce périodique qui vous est destiné.

Envie de rire ? foncez page 11.
Envie de savoir? la rubrique «Le droit qui change» vous attend page 15.

Quoi de neuf au Barreau ? les Echos vous le diront page 32
Que faire de ses soirées d'automne? rendez-vous en page 33 pour l'annonce des activités.

Vous êtes nouveau au Barreau, non ? Lisez tout !

«La Conférence» est pour vous (vous ne devez pas rendre le périodique après l'avoir lu). Dès lors, usez ! abusez ! Ceci est votre périodique.

C'est une tribune libre où, sous réserve de contingences matérielles, tous les confrères peuvent y donner leur opinion ⁽¹⁾.

Alors, écrivez-nous ! Manifestez-vous ! Ne nous abandonnez pas pendant vos vacances !

Puisse le présent périodique vous faire oublier le temps d'un instant ce que d'ennuyeux confrères vous écrivent.

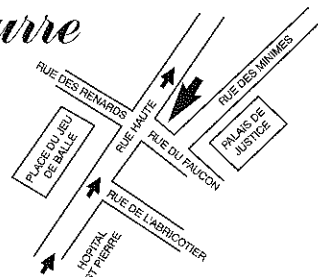
Votre dévoué,
Gérard Kuyper

(1) Il va de soi que «La Conférence» ne peut en aucun cas être un exutoire des passions névrotiques ou libidineuses de confrères qui ne se remettent pas d'avoir reçu une amène mise en demeure de conclure dans des délais par définition trop rapprochés. Foutus pour foutus, sachons demeurer dignes et responsables.



La Cuisine au Beurre

- La frisée aux lardons 290,-
- L'effeuillé de choux de Bruxelles aux gésiers confits 310,-
- Le waterzooi de volaille 420,-
- Le magret de canard grillé au caramel d'épices 480,-



Rue du Faucon, 2a • 1000 Bruxelles
Tél. et Fax 02/502.19.81
Ouvert de 12h à 15h et de 18h30 à 23h
Fermé dimanche et jours fériés

Stagiaires de 1ère année...

Chantal De Bremaeker et Quentin Wauters

ceci vous concerne



Les vacances sont finies : maillots et bikinis au placard ... la mode pour vous cette année est passée au noir et blanc ... à vos toges.

Une nouvelle année judiciaire commence et avec elle tout une série d'activités organisées par le Jeune Barreau de Bruxelles dont la vocation est notamment de favoriser, en dehors des cabinets et des prétoires, les contacts entre avocats, magistrats, notaires, juristes ...

Nous espérons pouvoir vous compter prochainement parmi nos membres et vous rencontrer à l'occasion de l'une ou l'autre de nos manifestations culturelles, sportives et intellectuelles.

Chacune de ces manifestations sera annoncée dans le périodique de la Conférence du Jeune Barreau, lequel paraît tous les deux mois.

En ce début d'année judiciaire, deux activités vous intéresseront au premier chef.

Il s'agit tout d'abord, le 9 octobre prochain à partir de 16 h 30, de la journée d'accueil des stagiaires au cours de laquelle vous rencontre-

rez le Directoire et la Commission du Jeune Barreau, la Directrice des cours CAPA, le Président du Bureau de Consultation et de Défense et la responsable du service social du Barreau. Vous serez ensuite reçus par le Bâtonnier et le Conseil de l'Ordre au grand complet, lesquels vous expliqueront leurs tâches et activités au service de notre Ordre. Ces rencontres se termineront de façon décontractée autour du traditionnel verre de l'amitié offert par le Bâtonnier et son conseil.

Pour ceux que la joie, la bonne humeur et la décontraction n'effraient pas, nous nous retrouverons, en soirée, pour faire plus ample connaissance. A ce sujet, les informations suivront mais sachez déjà que votre adhésion au Jeune Barreau vous donnera un accès gratuit à cette folle nuit.

Concernant la seconde activité, il est de tradition que la Conférence du Jeune Barreau organise à votre intention des journées portes ouvertes des Cours et Tribunaux qui vous permettent de rencontrer de façon informelle les différents chefs de corps. Ces journées se dérouleront, cette année, les mardi

15 et mercredi 16 octobre 1996. Bloquez déjà ces deux dates dans vos agendas. Nous vous communiquerons en temps voulu les modalités pratiques.

La Conférence du Jeune Barreau veille également à la formation de chacun d'entre nous et organise à cet égard un certain nombre de recyclages tout au long de l'année judiciaire dans les domaines les plus variés du Droit. Ces recyclages seront accompagnés de leurs petits frères, les mini-recyclages, dispensés à l'heure de midi par des confrères spécialisés à l'occasion d'une modification législative importante.

A propos de formation, nous vous informons aussi que sous l'égide de l'Ordre français des avocats du Barreau de Bruxelles, sont organisés des stages de video-formation en communication et négociation. Ces stages se donnent sous forme de séminaires résidentiels et se déroulent du jeudi soir au samedi après-midi. Une réunion d'information se tiendra dans le courant du mois d'octobre concernant les dates et modalités des séminaires.

Signalons encore aux stagiaires en quête d'un patron de stage qu'ils peuvent s'adresser à la Directrice de la Conférence du Jeune Barreau, Me Geneviève Tassin, laquelle centralise toutes les offres et demandes de stage.

Une dernière info : il existe à la Conférence du Jeune Barreau un aide-mémoire du stagiaire qui est pour le stagiaire ce que «Kiosque» est pour Bruxelles. Un guide indispensable et gratuit pour vos premiers pas au Palais de Justice.

Sachez en outre que nous restons à votre disposition tout au long de l'année.

Vos bien dévoués.



BRUYLANT

RUE DE LA RÉGENCE, 67 - 1000 BRUXELLES - TÉL. (02) 512 98 45 - FAX (02) 511 72 02

L'ÉDITEUR DU LIVRE ET DE LA REVUE JURIDIQUES EN BELGIQUE

DIFFUSEUR POUR L'EUROPE DE NOMBREUX OUVRAGES ÉTRANGERS, NOUS POUVONS EN
OUTRE COMMANDER PARTOUT DANS LE MONDE TOUS LES OUVRAGES JURIDIQUES.

DERNIÈRES NOUVEAUTÉS

Code de l'Union européenne, par Antonio
TIZZANO et Daniel VIGNES.
ISBN 2-8027-0745-0. - 1996, 950 p., **1.900 F.**

Contrats internationaux : pathologie et
remèdes, par U. DRAETTA et R. LAKE.
ISBN 2-8027-0707-8. - 1996, 212 p., **1.900 F.**

Quelle Europe pour les droits de l'Homme ?
La Cour de Strasbourg et la réalisation d'une
union plus étroite (35 années de jurisprudence :
1959-1994), Edité par Paul Tavernier.
ISBN 2-8027-0737-X. - 1996, 525 p., **2.280 F.**

Répertoire pratique du droit belge. Complé-
ment, Tome huitième.
ISBN 2-8027-0652-7. - 1995, 908 p., **17.500 F.**

**La concession de vente exclusive, l'agence
commerciale et l'arbitrage**. Les Conférences
du Centre de droit privé, par Arnaud NUYTS.
ISBN 2-8027-0656-X. - 1996, 105 p., **960 F.**

Le notaire, le juge et l'avocat. Heurs et mal-
heurs du notaire commis. Sous la direction de
Jacques van Compernelle et Jean-Luc Ledoux.
ISBN 2-8027-0716-7. - 1996, 328 p., **2.400 F.**

De la Belgique unitaire à l'Etat fédéral, par
Michel LEROY.
ISBN 2-8027-0706-X. - 1996, 83 p., **850 F.**

**L'imposition des pensions, rentes, indem-
nités et allocations en tenant lieu**. Revenus
de source belge obtenus par des résidents, par
Denis SCHEERS.
ISBN 2-8027-0653-5. - 1996, 588 p., **4.250 F.**

Actualité du droit du divorce. Les conférences
du Centre de droit privé. Volume VI par Alain-
Charles VAN GYSEL et Nathalie MASSAGER.
ISBN 2-8027-0755-6. - 1996, 168 p., **1.480 F.**

**Dix ans de jurisprudence de la Cour d'arbi-
trage** (5 avril 1985-31 août 1995), par Jean
SAROT, Pierre VANDERNOOT et Etienne PERE-
MANS. 2 volumes.
ISBN 2-8027-0671-3. - 1995, 1.352 p., **8.900 F.**

L'Administration en 7 questions. Actes de la
journée d'études du 22 mars 1996. Institut Coore-
mans.
ISBN 2-8027-0744-2. - 1996, 219 p., **1.900 F.**

Liber Amicorum Aimé DE CALUWÉ.
ISBN 2-8027-0998-4. - 1995, 406 p., **2.950 F.**

LES CODES BELGES

de Servais et Mechelynck

Entièrement sur feuillets mobiles

Cinq tomes (en dix classeurs cartonnés plein simili-cuir)

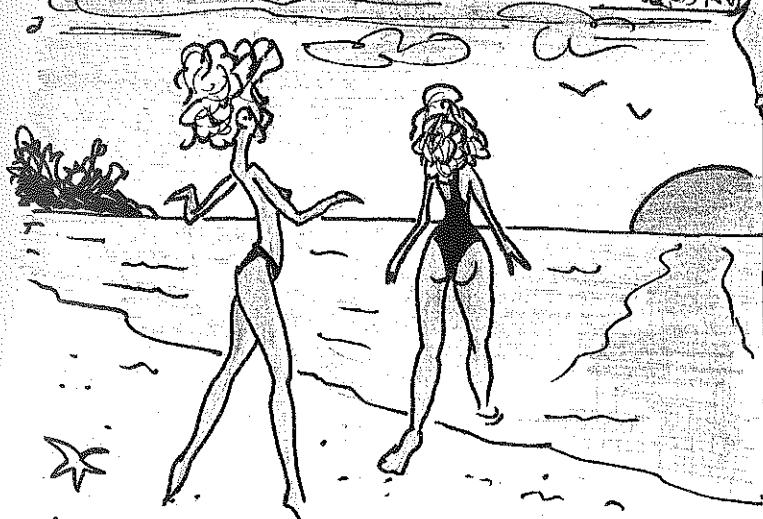
Trois mises à jour par an

Collection complète : **21.500 F**

Pour les étudiants, prix spécial de 9.000 F plus 3 mises à jour gratuites et par la suite 50 %
sur celles-ci durant toutes leurs études.

Pour les avocats stagiaires, prix spécial de 17.500 F., 6 mises à jour avec 50 %
plus un abonnement d'un an à la « Pasicrisie belge ».

À BAS LES VACANCES !



FIN JUIN C'EST VRAI J'EN AVAIS MARRE, MAIS LÀ JE M'ÉTEINS... IL FAUT QUE JE FASSE QUELQUE CHOSE

EN VOITURE SIMONNE!!!



JÉ VOIS PASSER DE TEMPS EN TEMPS D'HEUREUX PRÉSAGES QUI NE FONT QU'ATTISER MON IMPATIENCE D'EXPLORER À NOUVEAU LES FACETTES SANS CESSÉ RENOUVELÉES DE NOTRE SI CHÈRE CONFRATERNITÉ...

CHAMBRE BELGE DES COMPTABLES a.s.b.l.

Ecole fondée en 1905 sous le haut patronage d'Ernest SOLVAY

STAGIAIRES ET JEUNES DIPLOME(E)S

Une spécialisation sérieuse en comptabilité et/ou fiscalité est un appoint particulièrement utile.

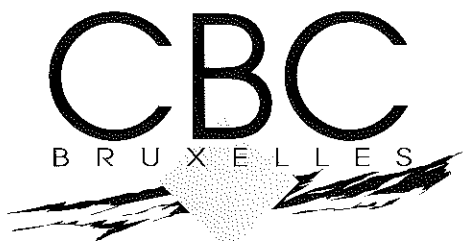
***Vous pouvez l'acquérir
en suivant librement les cours de la CBC,***
UNANIMEMENT APPRÉCIÉS ET DONNÉS À BRUXELLES DEPUIS 1905

Vous aussi, optez pour un enseignement de qualité,
un diplôme réputé, des professeurs compétents et expérimentés.

La Chambre Belge des Comptables vous propose ses cours pratiques

- de comptabilité commerciale
- de comptabilité analytique d'exploitation
- de comptabilité des sociétés
- de législation comptable
- de gestion financière
- de gestion budgétaire
- d'analyse des comptes annuels
- de comptes consolidés
- de droit fiscal (impôts des personnes physiques, des sociétés, T.V.A., enregistrement et succession).

Une documentation détaillée vous sera adressée
sur simple appel au Secrétariat de la CBC

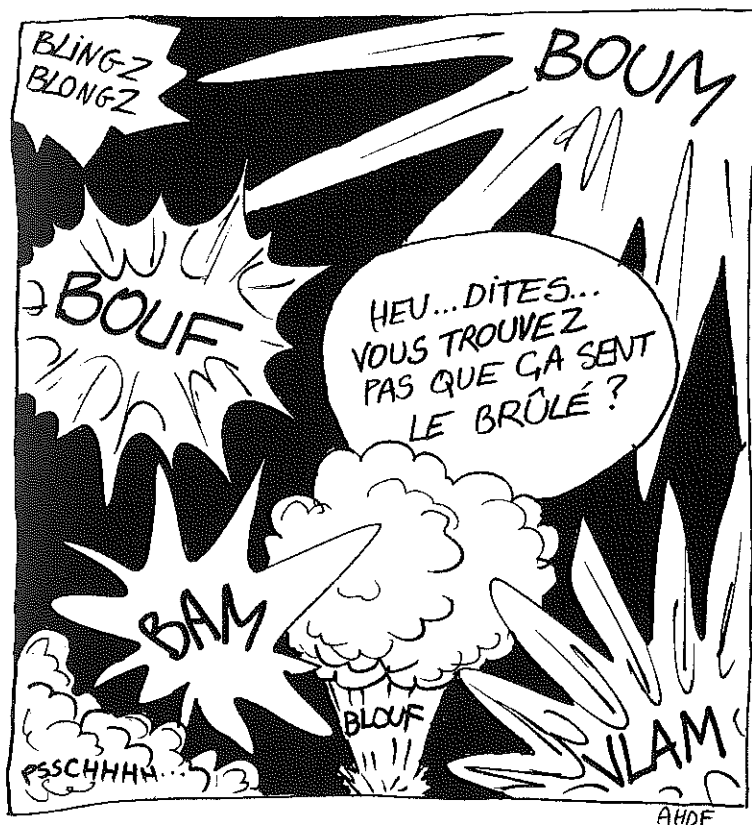


Téléphonez-nous au **511.01.49**
CBC • Bd de Waterloo 53 • Bte 5 • 1000 Bruxelles

Billet d'humeur

Peine de vivre

François Motulsky



Les jeux panhelléniques qui avaient vu le jour en 776 av. J.C. ont été supprimés en 394 par Théodose. Il fallut attendre quinze siècles pour qu'un baron amoureux du sport (1) et des années bissextiles convainque le monde d'à nouveau honorer le roi de l'Olympe (2). Symbole de paix et d'espoir en l'humanité, l'on avait cru que le dérapage de 1936 où le nationalisme l'avait emporté sur d'autres valeurs, ne se reproduirait plus, même si le chauvinisme, voire le politique n'ont jamais été tout à fait absents de ces joutes (3).

Le vieux continent, trop occupé à panser ses blessures, croyait pouvoir s'enorgueillir d'enfanter la première génération d'hommes qui n'aurait jamais connu la guerre. Les mouvements nationalistes tendant à la décolonisation faisaient bien parfois désordre, mais, après le séisme de la deuxième guerre mondiale, ils n'étaient guère plus que les derniers soubresauts d'un volcan qui, après avoir vomi sa lave, laisse encore échapper quelques fumerolles lointaines. La tempête était loin et la prospérité revenait.

Même le curieux enlèvement du leader marocain Ben Bella ordonné par le Général De Gaulle, qui marquait le début d'un nouveau genre - le détournement d'avion - n'entamait pas l'idée que le terrorisme se faisait chez les autres, et aux dépens des responsables (chefs d'Etats, de partis, armée, etc.).

Puis a commencé une vague d'attentats et de détournements qui ont amené les pays qui ne se croyaient pas concernés, à prendre des mesures de plus en plus drastiques. S'il paraît à chacun «normal» de trouver dans les aéroports aujourd'hui des filets de protection, des interdictions d'accès et surtout du matériel sophistiqué pour s'assurer que les voyageurs ont bien l'intention de redescendre des cieux, souvenez-vous qu'en 1960 on s'interrogeait encore sur les mesures à prendre pour lutter contre ce phénomène nouveau, au point que les suggestions les plus hallucinantes étaient formulées, telle celle consistant à donner un revolver à chaque passager au moment où il montait dans l'avion pour être sûr que son voisin se tiendrait tranquille (4).

Le mot terrorisme, jusqu'alors repris dans les dictionnaires comme «Régime de la Terreur en France, (1793-1794)» (5), commençait à développer une autre acception, devenue depuis lors la première, que nous ne connaissons que trop bien.

Mais nous pensions qu'il existait des tabous et que, quel que soit le désespoir, la rage ou l'aveugle-

(1) Pierre de Coubertin, né en 1863, laissera heureusement son nom dans l'Histoire pour ce merveilleux rêve, plutôt que pour certaines de ses opinions, tout comme l'on veut se souvenir en Belgique d'Edmond Picard, grand juriste, fondateur du Journal des Tribunaux.

(2) Les premiers Jeux Olympiques eurent lieu en 1896, puis tous les 4 ans, sauf en 1916, 1940 et 1944. Un bon truc pour retenir la date des Jeux - ou pour savoir s'il faut fêter la St. Auguste.

(3) C'est mon troisième renvoi en trois phrases. Encore un et je vous propose de lire les notes qui renverront au texte... Mais, indépendamment de la manière dont les athlètes étaient (?) «motivés» de l'autre côté du rideau de fer, vous vous souviendrez du match de hockey sur glace U.R.S.S./Tchécoslovaquie en 1968, au lendemain du printemps de Prague: il ne s'agissait pas que de buts.

(4) Cette fois-ci, c'est vous qui m'avez demandé ce renvoi. O.K., ce n'était qu'une proposition d'un auditeur d'Europe n°1, mais ça aurait pu...

(5) Mon Larousse de 1949 (j'en ai acheté un autre depuis) signale que ce régime a disparu le 10 Thermidor de l'An II (28 juillet 1794), au moment où la tête de Robespierre roulait dans le panier. Perdu.

ment d'hommes qui croient que leurs fins justifient celle d'autrui, certains lieux où certaines personnes seraient épargnés.

L'assassinat des haltérophiles de l'équipe israélienne au cœur du village olympique lors des Jeux de Munich en 1972 devait démontrer le contraire. Le terrorisme prend l'opinion publique en otage. Peu importe le combat, ce qui compte est l'impact. Il n'est plus nécessaire de viser l'homme d'Etat (qui n'est pas à l'abri pour autant) : il faut que l'on frappe fort, et surtout que cela se sache et que cela se voie, de préférence vite et en couleur.

Comment s'étonner dès lors des attentats perpétrés coup sur coup aux Etats-Unis à l'occasion des Jeux ? Quelle meilleure plateforme médiatique pouvait-on espérer ?

Cette amère constatation ne justifierait toutefois pas ces quelques lignes si je ne vous livrais pas mon sentiment.

Tout d'abord il est regrettable que nous soyions ainsi faits que ce qui nous touche est toujours ce qui est proche de nous. Les catastrophes, naturelles ou non, qui se passent à l'autre bout du monde ne nous bouleversent jamais autant que les événements qui touchent nos proches, ou même, comme c'est le cas pour ces deux derniers atten-

tats (6), qui se sont produits dans des endroits où nous aurions pu nous-mêmes (ou nos proches) en être les victimes. Les terroristes l'ont aussi compris. Il faut donc savoir qu'en période de crise avec des personnes qui ont recours au terrorisme, la cible se situe moins dans le pays concerné que chez soi.

Ensuite, laissez-moi dire mon dégoût profond du terrorisme. Chacun a ressenti un jour son taux d'adrénaline monter en constatant qu'un jaloux imbécile avait griffé la carrosserie de sa voiture, «tagué» la façade de sa maison ou même celle d'un monument (7), traçant ainsi l'espace de sa liberté en entamant celle des autres, se donnant des airs de loup sauvage marquant son territoire, alors que son geste animal n'était que la marque de sa propre impuissance. Le terrorisme inspire ce sentiment à la puissance mille, parce que celui qui s'arroge le droit de vouloir que mon futur soit comme il l'entend n'hésite pas à me voler ce qui m'est le plus cher, ma vie, ma santé, mon intégrité physique, ma famille, les gens que j'aime, mon avenir, ma qualité de vie...

Comment éviter que ce qui me révolte ne se rapproche de moi jusqu'à ce que cela me touche ? Il est déjà trop tard. Cette seule constatation me désespère, tout comme l'accidenté reprenant connaissance sur son lit d'hôpital découvrir avec horreur qu'il ne se déplacera plus qu'en chaise roulante.

L'Etat est fort. La police américaine, le F.B.I., la C.I.A., les services secrets, les savants, les Harrison Ford sont capables de tuer tous les méchants dans des thrillers de plus en plus violents et pervers - généralement enfants admis (tandis que «Ridicule» est enfants non-admis)!

Mais la réalité est que, même si cette vision des choses correspondait à la réalité, nul ne veut vivre

dans un état policier où chacun serait contrôlé à tout moment comme à l'entrée d'un stade de foot.

Faut-il alors punir avec plus de fermeté les terroristes ? Dans «Condorcet», Elisabeth et Robert Badinter évoquent le cas d'un jeune homme accusé en 1766 à Abbeville d'être passé devant une procession sans avoir ôté son chapeau, d'avoir blasphémé et donné des coups de canne à un crucifix de bois. Il eût la main droite coupée et la langue arrachée avant que d'être brûlé vif (8). On savait vivre à l'époque... (9). L'horreur des condamnations n'a jamais inspiré que dégoût aux honnêtes gens, tout en laissant froids ceux qui sont préparés pour ne pas être pris (10), sans jamais faire fléchir ceux qui trouvent dans le risque l'exaltation de leur propre geste.

Garder en prison les auteurs de prises d'otages a toujours fait hésiter les gouvernements qui craignent les représailles. Et qui croit pouvoir renverser les valeurs d'un homme pour qui l'acte le plus noble est pour vous le sommet de l'abject ?

Je n'ai donc d'autre solution que d'apprendre à vivre avec cette possibilité : le terrorisme est une guerre civile au niveau de la planète et nous sommes partis pour une guerre de cent ans. Aujourd'hui nous avons la «chance» égoïste que les bombes aient frappé à Paris, New York, Londres, Atlanta. Ne nous leurrions pas. Demain ce sera Bruxelles, Liège, n'importe où. Peut-être le moment est-il venu de se soucier de ce qui se passe autour de soi. Pour sa sécurité sans doute. Pour sa qualité de vie aussi. Et pourquoi pas, pour celle des autres puisque la haine n'est jamais qu'une relation ratée avec un autre ? ■

**Software
Training Center**



PHM
COMPUTING

DOS - OS2
MACINTOSH - MS WINDOWS
UNIX - AS 400

Français, Néerlandais, et Anglais
A Anvers, Bruxelles, Gand,
Liège, Lille, Mouscron

Renseignements et Inscriptions
02/374.12.29

(6) Je fais allusion à l'explosion de l'avion de la T.W.A. à N.Y. et à l'attentat du 27 juillet à Atlanta, cette précision me paraissant nécessaire tant la folie de certains me fait craindre qu'avant que ces lignes ne paraissent d'autres drames n'aient endeuillé des familles.

(7) Voilà bien un réflexe de capitaliste. Mais chacun se souviendra d'un geste de mépris pour l'autre qui l'a touché, que ce soit la cannette de Coca abandonnée dans la nature, l'automobiliste qui bloque la rue pour éviter de faire dix mètres à pied ou qui klaxonne joyeusement pour l'élue de son cœur. J'arrête ma psychanalyse ici, docteur...

(8) «Condorcet (1743-1794), un intellectuel en politique», Fayard 1988 p.76

(9) C'est ce genre d'horreur qui a contribué à l'avènement de la révolution française.

(10) L'assassin du professeur Wybran, qui l'a tranquillement abattu d'une balle dans la nuque dans le parking de l'hôpital Erasme en octobre 1989 court toujours...

Le droit qui change

Antoine Henry de Frahan



La réglementation financière s'est par ailleurs enrichie de plusieurs arrêtés relatifs - ça y est c'est parti - à la majoration des limites dans lesquelles les établissements de crédit peuvent détenir des droits d'associés et des participations (A.R. 17 juin 1996, Mon. 29 juin, 17952), aux conditions auxquelles les transactions sur instruments financiers peuvent être effectuées en dehors d'un marché réglementé (A.R. 13 mai 1996, Mon. 25 mai, 14036), à la liste des marchés réglementés belges (A.Min. 3 mai 1996, Mon. 22 mai, 13145), à la réglementation de la Bourse de Bruxelles (A.R. 16 février 1996, Mon. 30 avril, 10708 et A.Min. 16 avril 1996, Mon. 30 avril, 10727) et de la Bourse d'Anvers (A.Min. 3 mai 1996, Mon. 22 mai, 13146), à la réglementation de la bourse belge des Futures & Options (A.Min. 23 mars et 9 avril 1996, Mon. 30 avril, 10486 et 10511), et aux obligations - accrochez-vous c'est presque fini- en matière d'information occasionnelle et périodique des émetteurs dont les instruments financiers sont inscrits au premier marché d'une bourse de valeurs mobilières (A.R. 3 juillet 1996, Mon. 6 juillet, 18700 et 18706).

Dans le cadre de la formation zen proposée cette année par le Jeune Barreau, il est recommandé aux lecteurs de relire le paragraphe précédent tous les soirs avant de s'endormir, dans le calme, à haute voix et les yeux mi-clos.

En droit international

Dans la foulée des accords de Dayton, la Belgique a reconnu la République fédérale de Yougoslavie comme l'un des Etats successeurs de la République socialiste fédérative de Yougoslavie (Mon. 11 juillet 1996, 18953).

La Belgique a également reconnu

le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie et le Tribunal international pour le Rwanda, et a organisé sa coopération avec ces tribunaux (loi 22 mars 1996, Mon. 27 avril, 10260).

En droit de l'environnement

Mentionnons l'arrêté du Gouvernement flamand modifiant l'arrêté du 6 février 1991 portant fixation du règlement relatif à l'autorisation écologique, ainsi que l'arrêté du 1er juin 1995 fixant les dispositions générales et sectorielles en matière d'hygiène de l'environnement (Mon. 3 juillet 1996, 18363).

En droit fiscal

Le Moniteur du 10 mai donne à votre chroniqueur la matière d'une transition harmonieuse entre le droit de l'environnement et le droit fiscal en exhibant à partir de la page 11725 deux A.R. relatifs aux piles dans le cadre des écotaxes ainsi qu'un A.Min. du 2 mai 1996 relatif aux régime fiscal des produits soumis à écotaxe.

Une loi du 20 mars 1996 porte des dispositions en matière de revenus mobiliers (Mon. 7 mai, 11205).

En droit d'auteur

Le Jeune Barreau aime les arts et les artistes et se réjouit dès lors de vous annoncer la publication de l'A.Min. du 18 juin 1996 désignant les sociétés de gestion des droits et les organisations représentant les débiteurs de la rémunération prévue par l'article 42 de la loi du 30 juin 1994 sur le droit d'auteur et les droits voisins (Mon. 28 juin, 17789) Copier est une vilaine habitude, c'est bien connu. Déjà à l'école primaire, les «espèces de sales copieurs» étaient montrés du doigt. Depuis l'A.R. du 28 mars

En droit financier

L'EASDAQ, ou «European Association of Securities Dealers Automated Quotation» a été portée sur les fonds baptismaux par deux A.R. du 30 juin et du 2 juillet 1996 (Mon. 2 et 6 juillet, 18040 et 18697). L'EASDAQ, inspirée du marché américain NASDAQ, a pour ambition de devenir un marché d'instruments financiers européen propre aux entreprises à haut potentiel de croissance. L'EASDAQ sera bâti sur le principe de la négociation des titres sur écran et en temps réel.

1996 (Mon. 6 avril, 8207), ils devront en outre déboursier pour payer la rémunération pour copie privée des auteurs, des artistes-interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes et d'oeuvres audiovisuelles.

En droit des marchés publics

Saviez-vous que dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des télécommunications, seuls les marchés de travaux et de fournitures tombaient dans le champ d'application du Livre II de la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics ? Toujours est-il que depuis un A.R. du 18 juin 1996, cette loi s'applique aussi aux marchés de services et aux concours de projets (Mon. 25 juin, 17467).

Un autre A.R. du 18 juin 1996 concerne la mise en concurrence dans le cadre de la Communauté européenne de certains marchés de travaux, de fournitures et de services dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des télécommunications (Mon. 25 juin, 17476).

En droit de la circulation routière

Le port de la ceinture de sécurité et les systèmes de retenue pour les enfants de moins de trois ans ont fait l'objet de l'A.R. du 29 mai 1996 (Mon. 20 juin, 16956).

Tant qu'on est dans la rubrique transports, signalons que la Constitution est passée une fois de plus sur le billard pour garantir aux parlementaires, sénateurs et autres honorables membres d'assemblées régionales et communautaires, le libre parcours sur toutes les voies de communication exploitées ou concédées par les pouvoirs publics (Mon. 19 avril 1996, 9285).

En droit linguistique et des cultes

Les courageux qui pendant leurs vacances ont suivi un stage de néerlandais auraient mieux fait de potasser le Moniteur du 21 juin

1996 où figure l'arrêté du Gouvernement flamand du 30 mai 1996 fixant l'orthographe officielle de la langue néerlandaise (17127).

Un comité consultatif dénommé «Exécutif des Musulmans de Belgique» a été mis en place par un A.R. du 3 juillet 1996. Ce comité aura pour mission de donner des avis, à la demande du Ministre de la Justice, sur des problèmes tels que l'enseignement de la religion islamique et sa représentation dans les prisons et les hôpitaux.

En droit de la vie privée

Un important A.R. du 22 mai 1996 détermine les fins, les critères et les conditions des traitements autorisés de données dans le cadre de la législation sur la protection de la vie privée (Mon. 30 mai, 14515).

Un autre A.R., du 22 mai également, modifie l'A.R. du 28 février 1993 fixant le délai dans lequel le maître du fichier doit se conformer aux dispositions de la loi du 8 décembre 1992 pour les traitements de données existant au moment de l'entrée en vigueur de ces dispositions (Mon. 30 mai, 14534).

En matière de profession d'avocat

Un A.R. du 2 mai 1996 vise à transposer en ce qui concerne la profession d'avocat la législation européenne relative à un système général de reconnaissance des diplômes d'enseignement supérieur (Mon. 15 mai, 12302).

En droit pénal

Une loi du 30 juin 1996 modifie la loi du 3 mai 1880 sur les enquêtes parlementaires et l'article 458 du Code pénal (Mon. 16 juillet, 19240). Une récompense bien méritée.

Les courageux qui lisent cette chronique jusqu'au bout savent bien qu'ils reçoivent toujours une petite récompense pour leur bel effort. Cette fois-ci, nous allons jouer à «Cherchez l'intrus». Il s'agit de dénicher l'erreur qui s'est glissée dans la liste reproduite ci-

après des matières traitées par la loi du 29 avril 1996 portant des dispositions sociales (Mon. 30 avril, 10675) : accidents du travail, maladies professionnelles, prestations familiales, Banque-carrefour de la sécurité sociale, structure de l'INAMI, loi sur les hôpitaux, COMMODE, santé publique, offre médicale, pensions, et enfin plan pluriannuel pour l'emploi.

L'intrus est... commodore ! Bravo. Mais - question subsidiaire, hê hê hê - savez-vous ce qu'est un commodore ? Non, ce n'est pas le général putschiste de «Tintin et les Picaros» ni la marque d'une voiture américaine. C'est le grade auquel un officier supérieur de l'armée belge vient d'être commis (A.R. 13 mai 1996, Mon. 6 juin, 15584). Vous aurez noté le terme «commis». Mais si au lieu de devenir commodore, on devient baron, il ne s'agit pas de la «commission», mais bien de la «concession» du titre de baron, comme peut en témoigner un ténor du barreau auquel les faveurs nobiliaires ont récemment été accordées, en même temps qu'à un autre ténor - du peloton cette fois - M. Eddy Merckx (A.R. 12 juillet 1996, Mon. 19 juillet, 19531). ■

PROBLEMES D'ARCHIVAGES ? MANQUE DE PLACE ?

VOTRE SOLUTION !

**Hays Information
Management**

Rue Picard, 32 - 1080 Bruxelles
Tél.: 02/427.71.23 - Fax : 02/424.09.86

André JOSTEN

Sprachendienst

**Le spécialiste de la traduction juridique
de et vers l'Allemand**

74, av. des Armures • 1190 Bruxelles
Tél.: 02/345.10.15 - Fax : 02/344.03.79

Billet du directeur

Geneviève Tassin

La Conférence du Jeune barreau, la malnommée, n'a pas pour vocation d'adopter un comportement discriminatoire à l'égard des moins jeunes : ses portes sont ouvertes à tous de 7 à 77 ans, en-deçà et au-delà.

Historiquement, cette vieille dame du XIX^{ème} siècle est une émanation du Bureau de consultation gratuite à l'époque où celui-ci ne comptait pas trois employés payés par l'Ordre ainsi qu'un système informatique performant et un système de points, véritable casse-tête des chefs de colonne.

Le but avoué de la Conférence était de *«permettre aux jeunes avocats de s'exercer dans l'art de la parole et de la discussion»* pour ensuite, à partir de 1924, favoriser *«toute activité relative même indirectement à la profession d'avocat, à la vie du barreau, au perfectionnement intellectuel et technique de ses membres, ainsi qu'à l'entraide confraternelle»*.

Le formalisme verbal que traduit cette évolution ne doit pas occulter le but initial de la Conférence qui doit rester le lieu privilégié où se déploient, dans l'art de la controverse, de fructueuses rencontres entre personnes de tous âges dont la profession est la même.

Cela n'empêche pas la Conférence d'avoir pour vocation d'accueillir plus particulièrement les jeunes qui, en notre époque de «fracture sociale», éprouvent de plus en plus de difficultés à s'insérer dans la vie professionnelle malgré l'acquisition d'une formation accrue. C'est assurément une des vocations de la Conférence et l'Ordre des avocats a trouvé en elle un interlocuteur privilégié afin de réaliser certaines de ces missions à l'égard des stagiaires.

Aussi, la Conférence du jeune barreau poursuit-elle inlassablement

envers et contre les critiques formulées, du mieux qu'elle peut, l'accueil des jeunes stagiaires.

Qu'il soit aussi permis ici de marteler que l'accueil des jeunes n'implique pas l'exclusion des autres : c'est une critique fréquente qui veut que la présence des moins jeunes serait un frein à l'intégration des plus jeunes. N'est-ce pas en réalité la traduction d'une volonté d'exclusion ? Que ceux qui y ont été accueillis puissent y rester est également un but à poursuivre.

Cela étant, le directeur de la Conférence a plus particulièrement pour vocation de se charger de l'accueil des jeunes.

Les tâches sont diverses.

En voici un bref aperçu :

1. L'accueil des stagiaires

Une après-midi et une soirée sont consacrées à l'accueil des stagiaires. Au cours de l'après-midi, une présentation de la Conférence et de ses activités est donnée. Diverses informations concernant les principales obligations des avocats et des stagiaires sont fournies, un exercice de plaidoirie est présenté, les stagiaires sont présentés au bâtonnier et aux membres du Conseil de l'Ordre.

Enfin l'après-midi se clôt, par un dîner auquel sont conviés les stagiaires. Les membres de la Conférence savent qu'il s'agit d'agapes joyeuses et il n'est donc pas rare d'y voir nombre de vieux routiers de la Conférence qui savent qu'on s'y amuse.

Cette année la journée débutera le mardi 9 octobre à 16h30.

2. L'exercice de plaidoiries

Conformément au règlement du

stage, le directeur de la Conférence préside le jury des exercices de plaidoiries. Chacun d'entre vous sera personnellement avisé de la date à laquelle il présentera son exercice et des délais dans lesquels il devra communiquer ses conclusions.

Cet exercice, qui est souvent ressenti comme une charge, permet pourtant aux jeunes avocats de se soumettre à une critique qui se veut constructive. L'expérience apprend qu'il s'agit pour nombre d'entre vous de la seule occasion qui vous est donnée pendant de nombreux mois sinon années de se livrer à une plaidoirie dans la pleine acception du terme.

3. La recherche d'un patron de stage ou d'une collaboration

Le directeur assume pour la Conférence la charge de centraliser ou de coordonner les offres et les demandes de stage ou de collaboration.

Je m'efforcerai d'être à la disposition de toutes celles et de tous ceux qui recherchent un patron et je serai également à l'écoute de ceux-ci afin de faire coïncider, tant que se faire se peut, l'offre et la demande. Je ne saurais assez insister auprès des candidats patrons pour qu'ils fassent appel à ce service. Je reçois une manne importante de candidatures et la lecture des curriculum vitae qui y sont joints me conforte dans l'idée que les jeunes stagiaires ont souvent complété leur formation de base et sont conscients de l'importance des connaissances linguistiques, si j'en crois les efforts consentis pour acquérir des diplômes dans une autre langue.

4. Le service de remplacement

Le tableau du service de remplacement établi et édité par l'Ordre national des avocats mentionne le

nom et les coordonnées des avocats stagiaires qui désirent assurer le remplacement, devant les juridictions de l'arrondissement de Bruxelles, des confrères d'autres barreaux.

Ce service ne s'adresse toutefois qu'aux stagiaires des 2ème et 3ème années auxquels je ferai parvenir en temps utile un formulaire qu'ils n'auront plus, s'ils le désirent, qu'à me retourner dans les meilleurs délais.

5. Les séminaires de communication et de négociation

Même s'il ne s'agit pas à proprement parler d'une activité de la Conférence, je m'en voudrais tout particulièrement de ne pas vous parler brièvement de ces séminaires organisés depuis plusieurs années par l'Asbl Vidéo et Formation du Barreau de Bruxelles sous l'égide de l'Ordre français et qui remporte chaque année un succès considérable.

Le premier séminaire est principalement axé sur la prise de parole en public, le second, comme son nom l'indique, sur la négociation. Leur particularité commune est de se détourner de toute formation ex cathedra pour tenter de dégager un enseignement pratique sur base d'exercices individuels ou collectifs dont beaucoup sont filmés.

Vous serez informés ultérieurement de la date à laquelle se tien-

dra la réunion au cours de laquelle les inscriptions seront recueillies.

6. Les prix

La conférence organise plusieurs concours dont les lauréats se voient attribuer divers prix qui leur sont remis lors de la séance solennelle de rentrée.

Le prix Boels récompense les deux meilleurs exercices de plaidoiries des stagiaires de première année. Son montant est destiné à couvrir les frais d'un séjour à Paris au cours duquel les lauréats participeront à un prix d'éloquence organisé par la Conférence du stage du barreau de Paris.

L'année judiciaire écoulée les lauréats du prix Boels furent Henri Dineur et Pierre Bové.

Le prix des anciens présidents de la Conférence récompense la meilleure consultation écrite donnée par un stagiaire de première ou de deuxième année.

Cette année les consultations devront être remises au plus tard le 16 octobre 1996 et il vous est loisible de prendre connaissance du sujet imposé en parcourant la page du présent numéro.

L'année dernière le lauréat en fut Me Nicolas Estienne.

Les prix Lejeune et Janson reviennent aux stagiaires de deuxième et

troisième années qui participent à ce prestigieux concours d'éloquence au cours duquel ils peuvent prononcer une plaidoirie sur un sujet de leur choix.

Ce concours se déroule chaque année aux premiers jours du joli mois de mai.

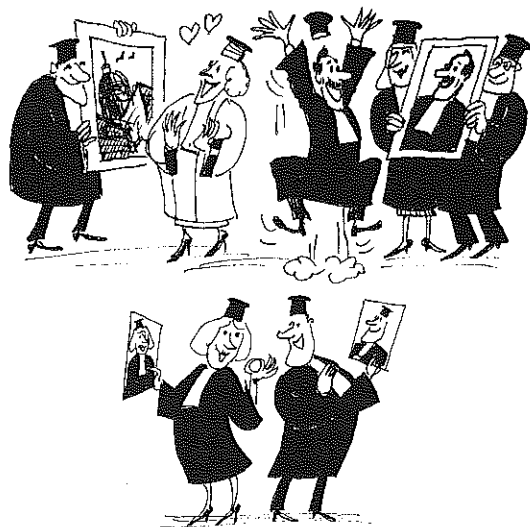
La cuvée 1995-1996 a couronné Me Hugues Derème prix Lejeune et Me Anne Karcher, prix Janson.

Voici quelques uns des services et activités qu'offre la Conférence aux avocats stagiaires.

Je ne puis toutefois que vous encourager à assister aux nombreuses autres activités car quels que soient les efforts que déploieront les membres de la Commission, ils resteront vains sans la participation active des stagiaires.

La Conférence est également un lieu de rencontre avec les magistrats et l'on ne saurait assez attirer l'attention des stagiaires sur le profit qu'ils tireront d'échanges informels avec ceux devant lesquels ils seront amenés à plaider.

La Conférence s'efforcera d'aller vers les stagiaires. Elle espère qu'en retour vous viendrez à elle. ■



Portraits à l'aquarelle et à l'huile
Tableaux sur commande

Dessins

Marcel Siraut *

artiste peintre

Parvis Sainte Alix 20 B^{te} 6

1150 Bruxelles Tél: 02/762.20.76

Chronique théâtrale

Abonnement

pluri-théâtre 1996-1997

Pierre Winand



Nous irons également au Théâtre 140, pour y applaudir, soit **"Le banquet de la Ste Cécile"** de Jean-Pierre Bodin qui fit un triomphe au Festival Off Avignon 95, ou bien **"La Jeanne"** de Delteil avec Camille Grandville seule en scène dans ce spectacle parfait, présenté dans le même festival en cet été 96.

Une très belle saison cette année encore au Rideau de Bruxelles, parmi laquelle il ne sera pas facile de choisir. Nous assisterons sans doute à l'une des créations en langue Française, **"Skylight"** de David Hare, une pièce magnifique couronnée à Londres meilleure pièce de l'année 1996, ou **"Temps de bonheur"** d'Alan Ayckbourn, qui monté en Flandres la saison dernière, y provoqua des bourrasques de rire. C'est Adrian Brine qui assurera les deux mises en scène. En outre, nous assisterons, dans le cadre exceptionnel des salons d'exposition des ventes publiques du Palais des Beaux-Arts à la superbe pièce de ce poète belge du début du siècle, Odilon-Jean Perier, **"Les indifférents"**. Je vous proposerai même d'assister en même temps, à la visite de l'exposition **"Victor Horta et le Palais des Beaux-Arts"** dans le cadre d'Europalia 96, et de redécouvrir le superbe foyer actuellement en rénovation, débarrassé de l'échafaudage «provisoire» qui s'y trouvait depuis plus de 20 ans.

Je vous ferai également découvrir un nouveau théâtre, celui de la Toison d'Or, peut-être pour y assister à **"Bravo Martine"** avec Laurence Bibot, et nous retournerons au Public dont c'est déjà la troisième saison, pour y voir **"Le limier"** de Shaffer, ou **"Qui a peur de Virginia Woolf"** d'Albee.

Je me réjouis déjà de vous présenter **"Le visiteur"** avec René Hainaix et Alain Leempoel, super-

be spectacle que j'ai pu voir en avant-première l'année dernière, et peut-être irons-nous cette année au Théâtre des Galeries, et à la Compagnie Claude Volter. En début de saison, création en Belgique à la Compagnie Yvan Baudouin-Lesly Bunton d'une grande pièce d'Albert Camus, **"L'état de siège"** avec pas moins de 14 comédiens.

Enfin, les enfants ne seront pas oubliés en fin d'année, puisque nous assisterons à la comédie musicale d'Yves Chatel, **"Emilie jolie"** qui sera montée en coproduction entre l'Adac et Del Production au Cirque Royal du 14 décembre au 5 janvier, en lieu et place de l'habituel cirque de Moscou. On nous promet des décors et costumes extraordinaires, et des éclairages époustouffants utilisant la méthode du Cyberlight.

Enfin, un spectacle qui ne pourra pas être sélectionné dans l'abonnement car présenté trop tôt dans la saison (du 12 septembre au 13 octobre au Théâtre de la Valette à Iittre), mais que je vous recommande chaudement, la création en langue Française, après 18 mois de triomphe à Broadway, de la pièce de David Stevens **"Le meilleur de nous"** sur la différence et la tolérance, toute en pudeur, gorgée d'humour et d'émotions, et qui réunira Léonil Mc Cormick et Jean Mark Favorin (voir photo).

Si vous désirez des précisions sur l'abonnement 1996-1997, merci de m'adresser un petit mot avec vos coordonnées précises à mon bureau, avenue Louise, 203, bte 1 à 1050 Bruxelles (Tél: 640.59.26, Fax 640.10.34). ■

Dans les spectacles accueillis à Bruxelles, nous irons tout d'abord applaudir Jacques Villeret et Michel Roux, qui reviennent en octobre avec **"Le dîner de cons"** de Francis Veber à l'Auditorium 44. Autre belle affiche que celle qui réunit Pierre Arditi, Marcel Maréchal et Robert Hirsch dont c'est le grand retour sur scène, dans la célèbre pièce de Becket, **"En attendant Godot"**. Elle sera créée en novembre à Paris, et sera en tournée à Bruxelles en février 97 dans une mise en scène de Patrice Kerbrat (à qui l'on devait celle de **"Art"** la saison dernière).

Le plus court chemin entre vos dossiers et vous.



N°1 des logiciels pour avocats

**Rendez-nous visite
et vivez une démonstration**

Bureau 96



37^e Salon international

*Bruxelles - Parc des Expositions
du 17 au 21 septembre 1996
Soft-Gallery palais 4 stand 401*

Oui, je veux améliorer le rendement de mon cabinet grâce à l'informatisation.

- ☐ Je désire m'informer sur CICERO LawPack.
Envoyez-moi toute la documentation sans engagement de ma part.
- ☐ Je désire être contacté pour une démonstration gratuite.

Nom :

Cabinet :

Rue :

Code postal :

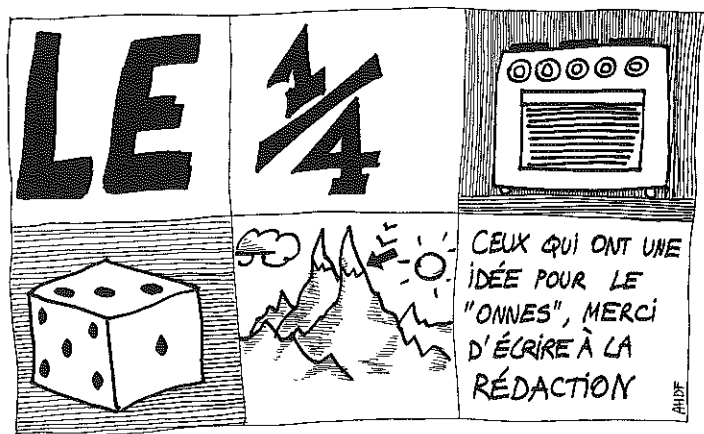
Lieu :

Téléphone :

Renvoyez ce talon à :
INFORMA Europe srl,
Rue de Moorslede 38, 1020 Bruxelles,
Tél. vert : 0800 91080, Fax 02. 425 28 10

Emmanuel Plasschaert

Carrefour des Colonnes



Notre Ordre compte 2580 avocats inscrits au tableau ou à la liste des stagiaires. Parmi ceux-ci 721 stagiaires (au 1 décembre 1995). Rassurez-vous, je ne vous livrerai aucun autre chiffre en pâture, pas cette fois-ci du moins. Je voulais simplement rappeler une évidence : presque un tiers des avocats inscrits à notre Ordre sont des stagiaires.

La Conférence du Jeune Barreau ayant pris l'heureuse initiative de réserver aux stagiaires quelques-unes des colonnes de son périodique (qu'elle en soit remerciée), je saisis cette occasion, en ce début d'année judiciaire et en ma qualité de délégué des stagiaires, pour vous parler, à vous mes chers confrères, stagiaires ou non, de cette tranche de la population du barreau plus accoutumée à remplir des formulaires de demande de taxation, de visa ou de décharge (ouf) qu'à assister aux cocktails de fin d'année judiciaire.

Bien sûr, les stagiaires ne constituent pas un groupe monolithique. Il existe, entre eux, des différences, parfois importantes. D'où une sensibilité aux problèmes relatifs à leur statut de stagiaire plus exacerbée chez les uns que chez les autres. Je vois bien que les préoccupations du stagiaire travaillant dans un grand cabinet d'affaires

qui, lors de son engagement, se voit offrir un «lawyer's welcome pack» contenant notamment une toge, un GSM (c'est tout de même plus pratique pour contacter le stagiaire le week-end) et une carte pour le parking des avocats (bien qu'il s'agisse là plus d'un gadget, ce type de stagiaire ne se rendant pas souvent au palais) diffèrent sans doute de celles du stagiaire qui, en commençant son stage, a souscrit un prêt professionnel (qu'il espère bien rembourser grâce indemnités pro deo qu'il percevra dans dix ans) afin de payer le loyer dû à son patron pour le bureau, l'ordinateur et les crayons mis à sa disposition. Je crois néanmoins qu'il existe ou qu'il subsiste, malgré ces différences, de nombreux points communs entre les stagiaires qui justifient que la spécificité de ceux-ci soit prise en compte par notre Ordre. Je crois aussi que la solidarité commande que les mieux lotis participent aux combats qui intéressent, à des degrés divers, l'ensemble des stagiaires.

L'Ordre semble conscient de cette spécificité puisque les stagiaires sont représentés officiellement auprès des autorités de l'Ordre par le représentant des stagiaires auprès de la commission du stage (élu chaque année par ses coreligionnaires). A cette espace de dia-

logue de type institutionnel entre les stagiaires et les autorités de l'ordre s'ajoutent d'autres modes de rencontre.

Je pense notamment à la Conférence du Jeune Barreau qui, l'année dernière, avait décidé de soutenir l'action des stagiaires, notamment en leur ouvrant la présente rubrique, en s'efforçant de rendre ses activités plus accessibles à ces derniers et en collaborant, à quelques reprises, avec le Carrefour des Colonnes. La Conférence du Jeune Barreau et le Carrefour des Colonnes ne poursuivent pas la même finalité, n'ont pas les mêmes moyens et ont, parfois, des vues ou intérêts divergents. Je reste néanmoins persuadé que la Conférence du Jeune Barreau et le Carrefour des Colonnes peuvent, dans le respect de leurs convictions propres, se renforcer mutuellement dans leurs actions respectives. Je le souhaite en tout cas.

Monsieur le Bâtonnier Georges-Albert Dal écrivait l'an passé dans le premier numéro de «La Conférence» qu'il avait pu apprécier le dialogue qu'il avait eu avec les stagiaires au cours d'entretiens informels. Je nourris l'espoir que cette année aussi les stagiaires auront l'occasion d'emprunter cette voie des contacts informels avec Monsieur le Bâtonnier et, pourquoi pas, avec Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de l'Ordre. Je souhaite que s'instaure entre les stagiaires et les autorités de l'ordre un dialogue fait de franchise et que les stagiaires soient impliqués, sous une forme ou une autre, dans les débats et/ou décisions qui les concernent directement.

Je remarque que j'ai déjà utilisé quelques fois l'expression «Carrefour des Colonnes» sans me soucier de la définir, sans doute parce que c'est, dans mon esprit,

FOURNITURES DE BUREAU



12.000 références
dans les plus grandes marques disponibles
en notre magasin ou livrables chez vous
endéans les 48 heures.

Les registres : Notre spécialité !

Plus de 60 tracés différents dans 20 formats.
Sans oublier les modèles spéciaux, répertoires notariaux,
actionnaires, registres du personnel.

DEMANDEZ-NOUS NOTRE CATALOGUE

New NIAS
Rue Capitaine Crespel, 2-4 • 1050 Bruxelles
Tél. 02/512.12.17 ou 512.71.51
Fax. 02/512.38.57

SUPERBE !

à 50 m du Palais

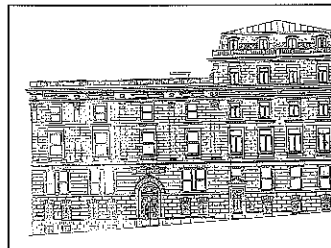
Bureaux

(Archives - Parkings)

A louer - Te huur

Rue Allard

donne sur la place Poelaert



De 169 à 2.219 m²

Immeuble en rénovation

Pour toutes informations, contactez l'agent de location :

Beltico
S.A. IMMOBILIERE N.V.

T. : 02 . 223.22.22

Demandez Ch. Logé

Fax : 02/223 22 20

Modèles et contrats de sociétés

L'ouvrage et la disquette "Modèles et contrats de société" contiennent tous les formulaires nécessaires dans le cadre de la vie d'une société. De la constitution à la dissolution.

Sont ainsi disponibles **sur papier et support informatique** tous les formulaires complets et entièrement conformes aux dernières prescriptions légales. Il ne reste qu'à compléter les données spécifiques aux actes, ce qui représente un gain de temps considérable !

Actuellement, "Modèles et contrats de société" (l'ouvrage et la disquette) reprend une cinquantaine de formulaires parmi lesquels des modèles d'actes de constitution de S.A., S.P.R.L., S.C., de convocation d'assemblée générale, des modèles de modification des statuts, des modèles de délégation de pouvoirs, de fusion et de liquidation.

Une extension et une adaptation de la disquette est prévue une fois par an.

Les auteurs :

Louis-Philippe Marcellis, Licencié en droit et en notariat (U.L.B.), Candidat notaire à Bruxelles et auteur de nombreux articles et dossiers en droit des sociétés.

Luc Germonpré, Licencié en droit (K.U.L.) et en droit économique (U.L.B.), Conseiller juridique chez K.P.M.G. Cougnon & Ghysels.

Modèles et contrats de sociétés

C'est plus facile et plus rapide par fax : 02/723 10 32

☐ **Oui**, je commande ... ex. de l'ouvrage et de la disquette 'Modèles et contrats de sociétés' (disquette) au prix de 1.749 F et une fois par an je recevrai une mise à jour de la disquette au prix de 1.749 F.

Entreprise	Fonction
Nom	Prénom
Rue	N°
Code postal	Localité
Téléphone	Fax
TVA	
Signature	Date

Attention ! Les prix susmentionnés s'entendent TVA et frais inclus. Ne payez qu'après réception de la facture. Les données que vous communiquez sont destinées à l'usage interne de Ced-Samsom. Elles peuvent être transmises aux organisations qui lui sont liées. Vous avez le droit de consulter et de rectifier ces données (loi du 08/12/92).

Vous pouvez également envoyer ce bon de commande par courrier à l'adresse suivante :
Ced-Samsom, à l'attention de Corry Govaerts,
Kouterveld 14, 1831 Diegem

superflu. Je doute cependant que cette expression soit aussi familière à tous mes confrères. Vous ne m'en voudrez donc pas de m'arrêter quelques instants à ce carrefour, dernière structure, très informelle cependant, de dialogue entre les stagiaires et leurs confrères inscrits au tableau dont je voudrais vous entretenir.

L'accroissement considérable des stagiaires, ces dernières années, a rendu la tâche du délégué des stagiaires, comme seul interlocuteur officiel de ceux-ci, malaisée. D'où l'idée, née il y a trois ans, de créer une sorte d'assemblée générale des stagiaires au sein de laquelle siègerait un représentant par colonne : le Carrefour des Colonnes voyait le jour. Celui-ci, de nature informelle (pas de personnalité juridique, pas de budget, pas reconnu de façon institutionnelle par l'Ordre) contribue, depuis trois ans, à, d'une part, sensibiliser d'avantage les autorités de l'ordre aux problèmes spécifiques des stagiaires et, d'autre part, à mieux intégrer et informer les stagiaires. D'aucuns qualifient le Carrefour de syndicat. Si celui-ci a, en effet, vocation à défendre les intérêts des stagiaires, il est plus qu'un simple organe de revendication ou qu'un bureau des réclamations. Il se veut avant tout une sorte de 'think tank' des stagiaires. Réunissant les représentants de chaque colonne, il permet d'aborder tous les sujets concernant les stagiaires et de définir ensuite - pour chaque année judiciaire - les thèmes qu'il convient de traiter en priorité. Outil informel de communication entre les stagiaires, de réflexion, de débat et, le cas échéant, de revendication, il a pour objet d'améliorer le dialogue entre les stagiaires, de sensibiliser les autorités de l'ordre aux problèmes de ces derniers, de dénoncer les injustices dont sont victimes certains et, de façon générale, de contribuer, par des discussions, propositions et projets, à une meilleure intégration des stagiaires au sein du barreau. Ajoutons, pour être complet, que le Carrefour des Colonnes ne dépend ni des autorités de l'Ordre ni de la Conférence du Jeune Barreau.

Si le Carrefour des Colonnes

semble devenu, au fil des ans, un interlocuteur valable, tant aux yeux de la Conférence du Jeune Barreau qu'aux yeux des autorités de l'Ordre, il ne se maintiendra comme tel qu'à condition d'être représentatif de l'ensemble des stagiaires.

Vous l'aurez compris, je m'adresse enfin à vous, les stagiaires. Comme l'écrivait mon prédécesseur, Gilles Vanderbeck (qui, il faut le dire, n'a jamais épargné son énergie et son enthousiasme, quel qu'en ait été le prix, pour défendre les intérêts des stagiaires), il y a tout juste un an dans ce même périodique, le Carrefour des Colonnes ne vaut et n'a d'intérêt que par sa représentativité. Il est certain que le dialogue avec les différents acteurs du barreau sera d'autant plus fructueux si ceux-ci sentent chez les représentants des stagiaires une réelle volonté d'aborder à bras le corps les problèmes auxquels ils sont confrontés.

J'invite donc tous les stagiaires qui ont la volonté de participer à la vie du barreau à rejoindre le Carrefour des Colonnes. Ils peuvent y jouer un rôle. Tout d'abord, et ce ne serait déjà pas si mal, celui de relais entre leur colonne et le délégué des stagiaires. Ensuite, de façon plus active, en travaillant avec quelques confrères sur tel ou tel thème, dossier ou activité. Seul, le délégué des stagiaires ne peut (à peu près) rien faire (aucun subside, ô scandale, n'étant prévu pour rémunérer un collaborateur pendant la durée du mandat du délégué des stagiaires, celui-ci n'est pas dispensé de travailler pour son patron). J'ose espérer que le Carrefour siègera l'année prochaine au complet, autrement dit que chaque colonne y sera représentée (votre chef de colonne vous informera des modalités pratiques de l'élection des représentants) et que certains, intéressés par l'un ou l'autre sujet, accepteront de consacrer leur compétence, leur temps et leur enthousiasme à la préparation de tel ou tel dossier ou à la réalisation de telle ou telle activité.

Que les candidats sachent cependant que représenter sa colonne auprès du Carrefour, c'est bien plus une charge qu'un privilège (il

n'y pas de jetons de présence et les repas suivant les réunions ne sont pas pris en charge par le Carrefour) et que la réussite du Carrefour dépendra uniquement du temps, de l'énergie et de l'enthousiasme que chacun voudra bien y investir.

A tous les autres, ceux qui ne peuvent ou ne souhaitent pas s'investir cette année au sein du Carrefour des colonnes, je les invite à participer à la vie du barreau en communiquant au délégué des stagiaires ou à leur représentant de colonne, leurs idées, griefs, doléances, initiatives,...

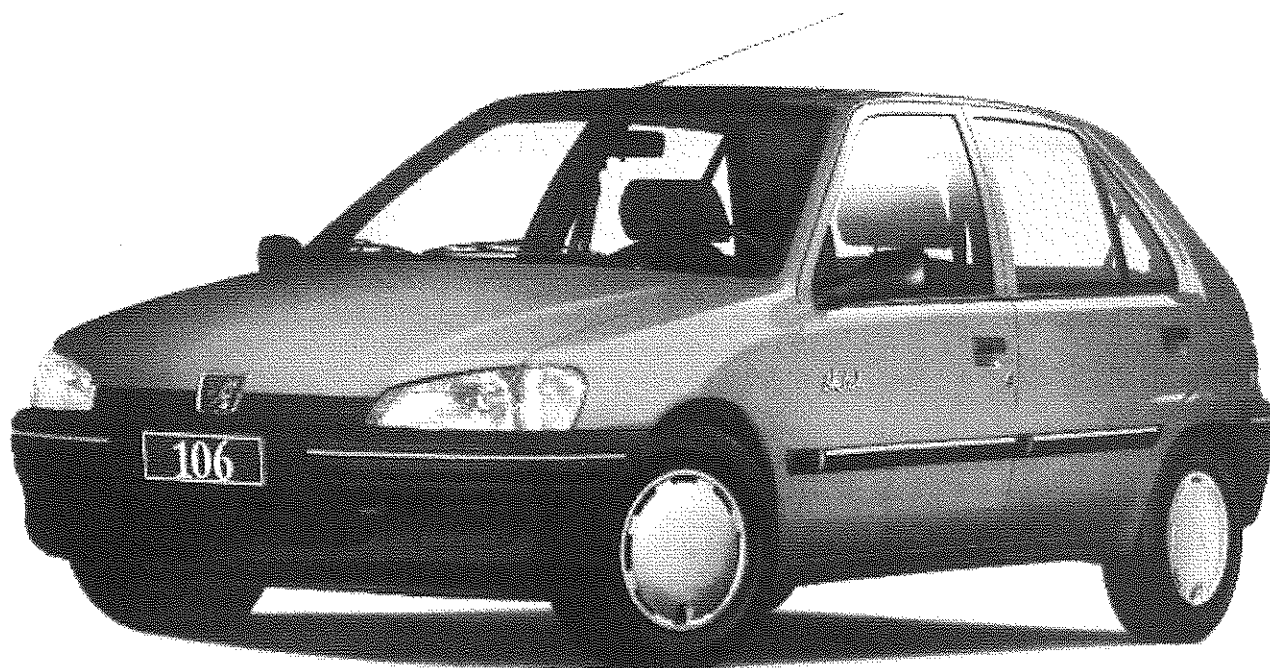
Je me rends compte, à ce point de mon article, que je n'ai pas encore parlé des problèmes qu'examinera cette année le Carrefour des colonnes, de sa position face à certaines décisions ou situations. Je ne l'ai pas fait et ne le ferai pas parce que je pense qu'il appartient au Carrefour - plus représentatif des stagiaires que le seul délégué - de définir ses priorités pour cette année.

Qu'il me soit cependant permis de déjà épinglez quelques thèmes qui méritent de retenir notre attention. Je pense notamment aux problèmes liés à l'accroissement des demandes adressées au BCD et aux problèmes que celui-ci suscite, à l'important problème de l'accès à la profession, aux indemnités pro deo (délais de paiement, qualification fiscale de celles-ci), au problème de la représentativité des stagiaires (les stagiaires de 1^{ière} et 2^{ème} année ne participent pas aux élections des membres du conseil de l'ordre, du dauphin et du bâtonnier), aux problèmes liés aux cours CAPA (notamment le droit d'inscription à ceux-ci), à l'instauration d'un contrat de stage obligatoire, au lancinant problème de la rémunération des stagiaires (n'est-il pas anormal que certains stagiaires gagnent moins que le minimex), ...

Mais nous aurons encore l'occasion de discuter de tous ces thèmes, notamment lors de la première réunion du Carrefour des Colonnes où j'espère vous voir nombreux. ■

Nouvelle **106 Sketch.**

Pour **348.000 BEF** comment résister à **l'airbag,**
les absorbeurs de chocs latéraux et le troisième feu stop
de série ?



Voici la nouvelle Peugeot 106 et nous pouvons déjà vous dire qu'elle vous ira comme un gant. Jugez plutôt : airbag, absorbeurs de chocs latéraux, troisième feu stop de série, sans oublier les vitres teintées et l'essuie-vitre arrière. Excusez du peu. Et tout cela pour 348.000 BEF*. Si en plus,

vous avez entre 18 et 25 ans, nous vous offrons à l'achat d'une Peugeot neuve une formation sécurité d'une journée à l'Ecole Peugeot de Maîtrise Automobile. Alors, qu'attendez-vous encore pour venir découvrir la nouvelle 106 dans mon showroom ?

* Prix de la 106 Sketch 3 portes au 24/06/96. TVAC

PEUGEOT 106 SKETCH. ON EST VRAIMENT PRÊT À TOUT POUR ELLE.

PEUGEOT UCCLE DROGENBOS **FILIALE PEUGEOT**



290, rue de Stalle • 1180 BRUXELLES • Tél. 02/333.33.33

ch.

airbag,
le feu stop



nous vous offrons
une formation

DEVINEZ OÙ ON VOUS EMMÈNE ?



**Indispensable
à tout praticien**

CODE D'AUDIENCE

Pour avoir toujours sous la main, au Palais ou en déplacement, un Code judiciaire annoté, coordonné et mis à jour au 1er janvier 1996

Publié sous la direction juridique de
Claude LAMBERTS, Président à la Cour d'appel de Liège
Jean-Jacques WILLEMS, Conseiller à la Cour d'appel de Liège
Paul SCHETTER, Auditeur militaire émérite
Fernand DEMET, Premier Président à la Cour du travail de Liège
Michel MELCHIOR, Président de la Cour d'arbitrage, Professeur à l'Université de Liège
Léandre DRION, Président à la Cour d'appel de Liège
Emmanuel CAPRASSE, Conseiller à la Cour d'appel de Liège
Marc-Albert JAMIN, Juge au Tribunal de première instance de Verviers
Fernand BRASSEUR, Juge d'instruction au Tribunal de première instance de Liège

Grand format, couverture souple plastifiée, 168 p., 1.480 F (TVA incluse, franco Belgique)



Informations et commandes: LARCIER
c/o Accès* sprl
Fond Jean-Pâques 4 - 1348 Louvain-la-Neuve
Tél. (010) 48.25.00 - Fax (010) 48.25.19



L'art d'être votre banquier.

Notre vocation se définit sous le signe de l'artisanat le plus noble : vous faire bénéficier d'une tradition bancaire fondée sur l'excellence, le conseil personnel, la défense éclairée de vos intérêts. Oeuvrer pour vous avec compétence et fierté.

A une époque où l'informatique est parfois sacralisée au détriment du service, la Caisse Privée Banque concilie deux atouts: la tradition artisanale et les apports technologiques les plus évolués.

*C'est tout un art.
L'art d'être votre banquier.*



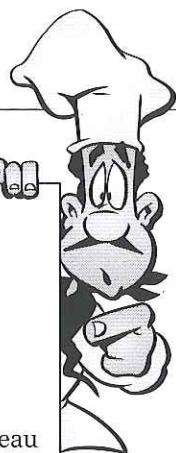
Caisse Privée Banque S.A.
Place du Champ de Mars 2 - 1050 Bruxelles
Tél. 02/518 92 11 - Fax 02/513 58 94

CAISSE PRIVEE BANQUE

L'ART D'ETRE VOTRE BANQUIER

Gastronomie chronique

Falstaff



«Le meilleur
des régimes,
c'est la
démocratie !»

Mirabeau

Ce n'est pas de fraîche date que la Conférence se trouve généralement présidée par de bons vivants. Il y a quelque quinze ans déjà qu'une chanson célébrait à la revue la prédilection pour la bonne chère des membres du directoire de l'époque : Pierre Legros, Jacques Remacle et Emile Knops... Côté épicurisme, certains prési-

dents n'ont pas été pris au dépourvu : Pol Massart, Yves Oschinsky, Philippe Géronal, sont tombés tout petits dans la marmite d'Alka-Selzer. Dotés d'une auréole en néon qui clignote les soirs de fête pour rameuter copains et copines, ces gentils ogres cultivent encore leur image de marathoniens de la guindaille. Mais aux grands soirs de la spécialité, les médailles leur sont désormais ravies par des athlètes plus fringants : Alain Bouton, Gérard Kuyper ou Damien Bassine. Quant aux derniers présidents, Michel Claise, Jean-Pierre Bette et Pierre Beretzé, ils ne sont pas davantage de ces hypochondriaques que la seule vue d'une fiole précipite chez l'apothicaire. Pour ces distingués mandataires, le tribut à payer est souvent lourd : cure et abstinence, citrate de bétaine et extrait d'artichaut, produits

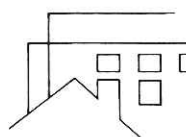
biologiques et recettes diététiques, séances de gymnastique ou de bicyclette devant la télé... Plaignez l'ancien président qui commande un Perrier ou un jus de tomate à l'apéritif : il soigne ses séquelles. A mi-chemin de la tentation de Saint-Antoine (Braun ?) et du martyre de l'obèse, la «maigritude» des présidents reste à célébrer. Soucieux d'assurer l'avenir, Falstaff a ausculté le fond de l'oeil de Marc Demartin: velours Casanova il y a deux ans à peine, treillis façon Johnny Walker aujourd'hui. Le cas de Michel Vlies n'est pas plus rassurant ; voilà pourtant un homme doté depuis toujours d'un appétit olympien, un omnivore majestueux à côté duquel Marc Preumont fait figure de schtroumpf hépatique. C'est par ailleurs un homme avisé en toute chose qui, conscient des perfor-

A VENDRE

**WOLUWE-ST-LAMBERT
WOLUWE-ST-PIERRE**

SOGERIM CONSTRUCTION S.A.

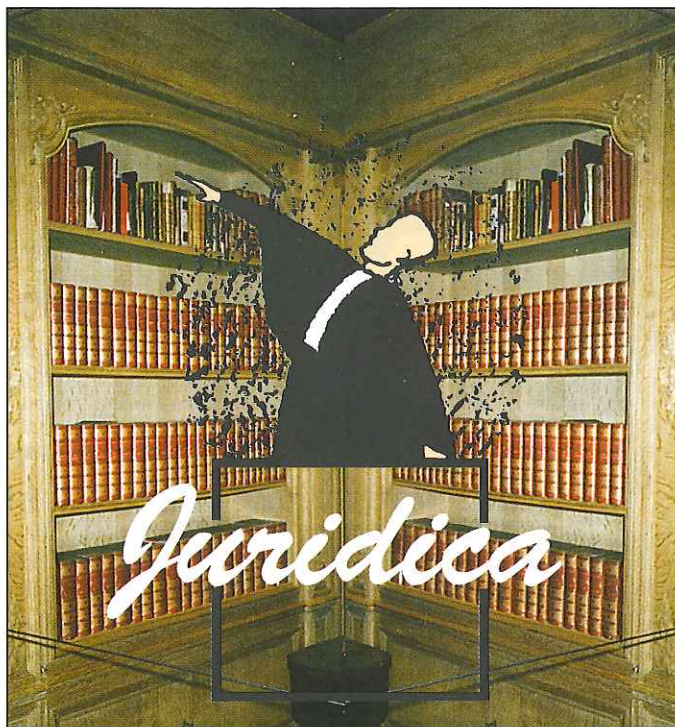
vous propose de nombreuses surfaces
destinées à l'exercice de professions libérales,
aux rez-de-chaussées
d'immeubles de standing
(80 à 500 m²).



SOGERIM CONSTRUCTION S.A.

☐ Entreprises générales du bâtiment

Avenue Slegers 71
1200 Bruxelles
Tél. 02/763 06 60 • Fax 02/772 34 31



Achat & vente de livres
et de revues juridiques
Estimation bibliothèque

Fax : 02/647.05.05
rue Elise, 45 - 1050 Bruxelles - Tél.: 02/647.05.39
(uniquement sur rendez-vous)

mances de son maxillaire, a épousé une spécialiste en gastro-entérologie. Parfaitement véloce et recyclé lors de son élection triomphale en juin 1995, il présenterait déjà, au tiers de son parcours, d'inquiétants symptômes d'inappétence. Il se chuchote dans les couloirs qu'au petit-déjeuner, il n'ingurgite son onzième croissant qu'en deux bouchées. Un jumelage avec le jeune barreau de Vittel ou d'Abano apparaît donc comme prioritaire. Et pas question d'Eugénie-les-bains où Michel Guérard couvre d'indulgences plénières les plus grands péchés de gourmandise ! Au même titre que la graisse d'origine animale ou le stress, l'on devrait aussi, une fois pour toute, ranger le cursus honorum de la Conférence du Jeune barreau de Bruxelles parmi les grands producteurs mondiaux de cholestérol. Les menus qui rythment l'année judiciaire affichent en effet de telles richesses gastronomiques que les préoccupations basement caloriques sont exclues. Il est vrai que, servis en «club-house», les

dîners qui couronnent les tournois sportifs sont généralement plus simples - condition oblige. Les participants sont en outre censés avoir perdu dans les tours éliminatoires l'équivalent des kilojoules du repas de clôture. Chacun sait en revanche que la troisième mi-temps, le quatrième set, voire le dix-neuvième trou sont traditionnellement très arrosés... Le banquet annuel des anciens officiers de bouche pourrait sans doute prétendre à la palme d'or. Il réunit les amphitryons qui ont assumé la noble tâche d'organiser les ripailles de la Conférence. Cette année, l'officier de bouche sortant avait choisi le Stirwen (15-17 chaussée Saint-Pierre à 1040 Etterbeek, tél.640.85.41). Falstaff a connu un contretemps mais les participants en disent le plus grand bien. Rares sont en réalité les festivités qui se déroulent chaque année au même endroit (seuls les anciens orateurs retrouvent immuablement leur couvert chez Pierre Wynants), si bien que le restaurateur, intéressé à séduire

une clientèle distinguée, met les petits plats dans les grands et banit d'office la frugalité. Pour justifier l'écot, on ne lésine guère sur la gelée qui accompagne le foie de canard ou sur l'armagnac qui relève la sauce du pintadeau. Et chacun de ces festins vous fournit l'énergie suffisante à trois journées de besogne d'un bûcheron gaulois. Sans prétendre à un recensement exhaustif, n'oublions pas de prendre en compte les «cousinades» qui rassemblent avocats et autres membres de la famille juridique ou judiciaire, les redoutables banquets de rentrée et de jumelage aux quatre coins de la Belgique et du monde judiciarisé et les tablées des équipes laborieuses : commission, auteurs, acteurs de la revue, orateurs des colloques comme des conférences, qui consacrent bénévolement des myriades d'heures aux activités de l'association. Etonnez-vous après cela que les adeptes de la Conférence soient si prolixes sur le thème des régimes (je fais Montignac, tu fais Scarsdale, il fait Atkins, nous faisons Stilton,...). Et qui pourrait leur en vouloir d'échanger des adresses où il est possible de se délecter en respectant les prescrits de la faculté ? Ainsi, depuis quelques mois, Francis et Nadine Beer, fins gourmets s'il en est, fréquentent volontiers le Bistrot du Mail (rue du Mail, 81 à Ixelles, tél. 539.06.97) table raffinée où le saint-pierre, la côte de veau, le boeuf limousin sont servis, en sauce légère et avec de succulents légumes, dans un décor original. Le rapport qualité-prix y reste heureux : comptez un petit 2.000 Francs pour un repas complet avec par exemple un beau Chinon. Falstaff y a choisi récemment un Rubesco de Lungarotti, viculteur d'Ombrie qui est à l'origine du merveilleux musée du vin de Torgiano, à quelques kilomètres au sud de Perugia. Le grand Vizani, virtuose de la cuisine, classé premier restaurant d'Italie par le guide de l'Espresso, officie non loin de là, sur la route d'Orvieto : ce sera l'objet d'une prochaine chronique. Tout bien pesé, ce n'est peut-être pas sans raison que la balance est l'emblème de la justice. ■

BURODEP

OFFICE DESIGN FROM/FOR EUROPE
ISO 9002



Vous envisagez un nouvel aménagement de

- **votre bureau**
- **votre cabinet**
- **votre étude**

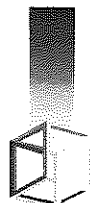
Durant le salon
BUREAU 96' au Heysel
du 17 au 21 septembre



Rendez-nous visite, palais 8, stand 8108

Nous nous engageons
à vous fournir le plan et le devis
de votre installation
endéans les

24 heures



Merci de nous envoyer
vos coordonnées et le nombre
de cartes d'entrées gratuites
souhaitées par fax au

02/640.14.28

Commission administrative



Photo J. Draguez de Haut

1. Président

Marc DEMARTIN
avenue de Broqueville, 116, bte 13-15 - 1200 Bruxelles
tél. : 770.62.20- fax: 770.93.65

2. Vice-Président

Michel VLIES
rue Hydraulique, 6 - 1210 Bruxelles
tél. : 217.39.90 - fax: 218.06.72

3. Directrice

Geneviève TASSIN
chaussée de la Hulpe, 187 - 1170 Bruxelles
tél. : 675.30.30- fax: 675.30.31
Responsable du réseau Lexnet et Présidente des exercices de plaidoirie

4. Ancien président

Pierre BERETZÉ
avenue Brugmann, 32 bte 3- 1060 Bruxelles
tél. : 343.55.15 - fax: 347.59.99

5. Oratrice de rentrée

Nathalie DUMONT
chaussée de la Hulpe, 187 - 1170 Bruxelles
tél. : 675.30.30 - fax: 675.30.31

Commissaires

6. Gérard KUYPER
Secrétaire, responsable du périodique « La Conférence »,
adjoint aux activités scientifiques, adjoint au réseau Lexnet,
assesseur effectif aux exercices de plaidoiries
chaussée de la Hulpe, 187 - 1170 Bruxelles
tél. : 675.30.30- fax : 675.30.31

7. Antoine HENRY de FRAHAN

Trésorier, assesseur suppléant aux exercices de plaidoiries
rue Bréderode, 13- 1000 Bruxelles
tél. : 517.94.11- fax: 517.95.77

8. Aline KAHN

Officier de bouche, assesseur effectif aux exercices de plaidoiries
avenue Ducpétiaux, 53a - 1060 Bruxelles
tél. : 534.40.41 - fax: 534.42.43

9. Chantal DE BREMAEKER

Officier de bouche adjoint, déléguée revue, responsable du protocole
avenue Louise, 32 bte 11 - 1050 Bruxelles
tél. : 512.19.87 - fax: 511.43.57

10. Cédric VERGAUWEN

responsable des palais littéraires et artistiques, adjoint aux sports
rue Jules Lejeune, 59 - 1050 Bruxelles
tél. : 345.18.15 - fax: 345.82.78

11. Anne KARCHER

Secrétaire adjointe, déléguée-adjointe à la revue, adjointe au périodique « La Conférence »
rue Victor Allard, 88 - 1180 Bruxelles
tél. : 332.33.00 - fax: 332.05.35

12. Hugues DERÈME

Trésorier adjoint, responsable des activités scientifiques
av. Van Becelaere, 115/11 - 1170 Bruxelles
tél. : 660.29.21 - fax: 675.13.53

13. Quentin WAUTERS

Responsable des relations avec les stagiaires, délégué « Avocats sans frontières »
avenue Général de Gaulle, 50/8 - 1050 Bruxelles
tél. : 648.19.89 - fax: 648.91.30

14. Florence HEENEN

Responsable des sports, responsable des Cercles Marin
avenue Brugmann, 193- 1050 Bruxelles
tél. : 345.91.83 - fax: 344.51.81

Le droit mène à tout

Je vous donne un cadeau ou je vous rends un service. Vous me dites «merci». Je vous réponds «de rien». Tout le monde est content ? Pas vraiment. Ce «de rien» met mal à l'aise. Il donne l'impression que l'on tente de minimiser l'objet du don, que le cadeau offert ou le service rendu n'est «rien», et que le donataire n'a donc pas à remercier car le donateur ne lui a «rien» donné, ou si peu.

Le problème vient de ce qu'en français, «merci» se dit «merci», tandis qu'en portugais «merci» se dit «obrigado» (prononcez «obligado»). Cela clarifie tout de suite le problème. Celui qui a reçu exprime en réalité sa qualité d'«obligé», de débiteur à

l'égard de celui qui a donné. Le «de rien» en réponse ne se rapporte donc pas à l'objet du cadeau, mais à la dette dont le récipiendaire se prétend titulaire suite à la réception de cet objet. Le donateur ne dévalorise pas son présent; en signifiant à son interlocuteur que l'objet de la dette dont il vient de mentionner l'existence est «rien», il procède à une remise de dette, ou il renonce à une créance, bref il confirme son animus donandi.

Moralité : le droit (des obligations) mène à tout, c'est bien connu, y compris à la linguistique (et au Portugal).

AHF

ECH

Omnes audier
quotidianum



En campagne

On m'avait prévenue : si tu veux être élue, il te faut être connue et pour être connue, sans cocktails, point de salut. Le mois de juin 1996 s'est donc déroulé sous le signe des mondanités, ce qui a constitué une expérience nouvelle et étrange.

Chaque soir - ou presque - la foule, le bruit, «Bonsoir, enchantée», vin blanc, vin rouge, sourires, petits fours variés, biscuits salés, sourires, faux champagne, salades, sourires, toujours et ... la nuit qui avance. Perchée sur mes talons de 8 centimètres, mollets contractés, chevilles douloureuses et main éternellement tendue, j'ai ingurgité, en un mois, une quantité d'al-

cool digne d'un marin breton à la retraite.

Les réveils franchement impossibles, l'arrivée pénible au bureau, yeux quasi fermés, mal de tête, bouche sèche, café, café, café ... Téléphone, fax, clients impatientes, patron exigeant, ... Mais pourquoi ai-je accepté cette dernière vodka hier soir ? La prochaine fois, c'est juré, un Coca et de l'eau.

La journée se traîne, entre Alka Seltzer, Nérofen et pauses-café répétées.

Et puis soudain, c'est le coup fatidique : il est 18 heures 45', je n'ai rien fait de constructif aujourd'hui,

mais il est temps que je rentre chez moi, que je chausse mes instruments de torture, une robe convenable, une bonne dose de maquillage pour cacher les cernes de la veille et c'est reparti : la foule, le bruit, «Bonsoir enchantée», vin blanc, vin rouge, sourires, petits fours variés, biscuits salés, sourires, faux champagne ...

Aujourd'hui, après avoir passé les mois de juillet et d'août au calme, à boire de l'eau et à manger des légumes frais le matin, le midi et le soir, je n'attends plus qu'une seule chose : quand est-ce qu'on recommence ?

A.K.

Quoi de neuf sous le soleil ? ou petites nouvelles de la capitale de l'univers.

Sacrifiant à la tradition, le Barreau de Bruxelles a envoyé à Paris ses meilleurs représentants stagiaires concourir au prix des Secrétaires de la Conférence du Stage, prix que modestement parlant, on raffole presque chaque année.

Mes Marie-Aude BEERNAERT et Henri DINEUR défendaient nos couleurs avec brio et humour. Face à eux, les représentants des Barreaux de Paris, Bamako et Genève, Montréal n'ayant envoyé personne cette année.

A Me DINEUR échouait le redoutable honneur de prendre la parole le premier. Il nous entretenait de la douloureuse question de savoir si les constitutions étaient faites pour être réformées. Me DINEUR nous a fait rire, ce qui, en regard de la matière abordée, est une incontestable marque de talent.

Me Marie-Aude BEERNAERT nous a déclaré entendre peu de choses aux questions de droit

constitutionnel et a donc traité du sujet restant : «Faut-il être francophile pour être francophone ?». Après avoir relevé l'inanité de pareil sujet, notre championne a montré toute l'étendue de son talent. Avec une logique imparable, une excellente diction et des mots simples et directs contrastant avec le style ampoulé de certains de ses concurrents, celle-ci a enflammé son auditoire.

Me BEERNAERT aurait décroché méritoirement la palme. Celle-ci a été attribuée à un compétiteur malien dont on nous rapporte qu'il est bon plaideur.

Il va de soi qu'avec de pareils orateurs, nos amis secrétaires de Paris auront fort à faire lors de la Conférence Berryer à Bruxelles.

G.K.



Les cocktails

Avec les élections, viennent les cocktails.

Un cocktail n'est pas un autre. Il faut distinguer ceux du midi de ceux du soir.

Le midi, c'est sérieux : on parle des programmes.

Le problème, c'est qu'à la longue, on vous fait rencontrer des candidats qui n'en peuvent plus de répéter leur programme pendant que nombre d'invités louchent dangereusement en direction du buffet. Faut dire que la concurrence est déloyale: que faire quand un sandwich au crabe vous fait de l'oeil et que la stagiaire préposée au bar ouvre une bonne bouteille de rouge ? L'angoisse est à son comble quand on se rend compte qu'il n'y a qu'un sandwich au crabe et qu'il fait de l'oeil à tout le monde, ... quand ce n'est pas la stagiaire qui fait de l'oeil.

En pareille hypothèse, il n'y a plus match.

Le soir, on se détend d'une rude journée de labeur. Plus de sandwich au crabe, plus de programme. On bâfre.

Généralement, puisque le soir on a plus de temps, on boit plus et on mange bien. La qualité est au rendez-vous (le pilchard ne figure pas au menu); Me Montignac est radié de l'ordre de vos préoccupations. On fait un sort aux zakouskis entre deux ragots et l'on prend les paris sur le résultat des élections.

Certains malins éprouvent l'inutile besoin de rappeler que demain, ils plaident. On a envie de les croire. D'autres vont même jusqu'à vous raconter l'affaire en long et en large et vous vous surprenez à plaindre le magistrat qui demain subira les talents oratoires de ces comiques qui feraient mieux d'apprendre d'abord à raconter des blagues. Avec les cocktails, certains prennent du poids sans forcément prendre d'envergure.

Ceci dit, ne crachons pas dans la soupe : s'il y a des cocktails, c'est qu'il y a encore des élections. Ouf, à table !

G.K.

Des sacrifices rituels à Bruxelles

Il est de par le monde, et parfois même dans notre beau pays habituellement qualifié de civilisé, des peuplades aux coutumes pour le moins étranges qui souvent laissent pantois les ethnologues les plus avertis.

C'est ainsi que, au sein même de la grande tribu de «l'Ordre-français-des-avocats-du-Barreau-de-Bruxelles-Palais-de-Justice-Place-Poelaert-1000-Bruxelles», déjà réputée pour sa férocité et ses moeurs étranges, une nouvelle tribu appelée «C.J.B.» fut récemment découverte et paraît pratiquer certains rites initiatiques dont la cruauté ne manque pas de rappeler les pires pratiques du bas-empire zapotèque.

À l'approche de l'été, les futures élites de la tribu sont ainsi soumises à deux épreuves particulièrement cruelles appelées (et ces noms seuls font frémir les plus endurcis) «Déjeuner-des-candidats» et «Assemblée-générale-du-Jeune-Barreau».

Si aucun explorateur n'est à ce jour revenu vivant de la première de celles-ci pour en relater le déroulement, ce qui témoigne à suffisance de la cruauté du rituel, nous possédons en revanche quelques témoignages épars sur la seconde.

Il semblerait que la cérémonie débute par le supplice de deux survivants d'un rite antérieur, dont le seul espoir de salut serait de convaincre leurs bourreaux qu'être petits et sans ressources ne les empêche pas de faire de grandes choses.

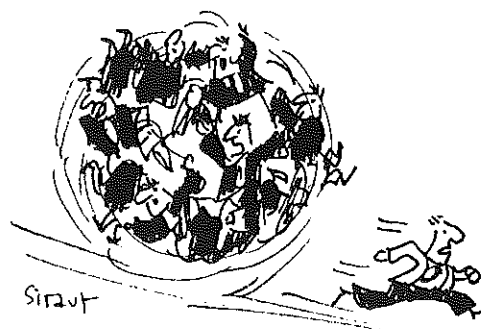
Le chef de la tribu serait alors contraint d'abandonner sa place à son successeur désigné et, parfois, s'offri-

rait en victime expiatoire aux dieux de la tribu qui l'accueilleraient parmi eux dans l'Olympe.

Les renseignements dont nous disposons sur la suite de cette cérémonie sont malheureusement encore trop vagues à l'heure actuelle. Par recoupements, on croit toutefois savoir qu'un nouveau combat sans merci serait livré pour l'obtention de diverses fonctions honorifiques, un perfide duc roux pouvant ainsi disputer au caustique descendant d'un grognard napoléonien le droit de manier avec maestria un microphone afin de commenter affiches et fresques licencieuses garnissant les lieux.

Ce qui est sûr en revanche c'est qu'à l'issue de cette cérémonie barbare, un grand banquet réunirait vainqueurs et vaincus jusqu'aux premières lueurs du jour, dans la plus pure tradition gauloise.

G.C.





ECHOS

*Omnes audientur judicium
quotidianum referentes*



Non merci !

Au commencement des temps, la politique n'était que l'art de gouverner. La morale restait étrangère à cet exercice car le prince n'avait pas plus de relation avec ses sujets qu'avec sa monture. Or, chacun sait que le cavalier ne dirige pas son cheval pour le bien de ce dernier.

Au XVIIIème siècle, certains esprits fumeux réformèrent cette antique conception. S'étant avisés que leur naissance ne leur permettrait pas d'accéder aux emplois qu'ils convoitaient, Arouet, Rousseau et quelques autres inventèrent la démocratie. Oh ! Que l'on ne s'y trompe pas ! Ces lumières voulaient surtout s'éclairer elles-mêmes et Voltaire eut sans doute frémé à l'idée qu'une soubrette pût avoir autant de poids qu'un docteur d'université.

Les philosophes ne songeaient point à assurer le triomphe de la majorité; ils souhaitaient simplement substituer la dictature de la bourgeoisie - à laquelle ils appartenaient - à celle de l'aristocratie - à laquelle ils désespéraient d'appartenir. Mais au fond, les pamphlets et les libelles révélaient un certain courage puisqu'ils risquaient à tout instant de conduire leurs auteurs derrière les murs gris et humides d'une sinistre bastille.

Ah! Parbleu! Le monde a bien changé. Le pouvoir est toujours l'objet de sombres calculs mais les moyens

de s'en emparer ont profondément évolué. Désormais, on ne conquiert plus les fonctions et les grades; il faut les solliciter en pratiquant, au besoin, un porte à porte dégradant.

La politique s'est transformée en un exercice de reptation exigeant souplesse, veulerie et couardise. Celui qui cherche le succès doit hurler avec les loups, tenir des propos communs et veiller à ne heurter personne. A ce compte, on atteint le but que l'on s'est assigné mais on compromet son honneur. Or, l'honneur est comme la vertu des filles : une fois qu'on l'a perdu, on ne le retrouve jamais.

Sans doute, la démocratie est le moins mauvais de tous les systèmes; mais hélas, elle réchauffe en son sein tant de gavials et d'insectes visqueux qu'elle conduit à l'écoeurement et fait aspirer à la retraite.

Faire de la politique ? Non merci ! Briguer un poste, quémander un portefeuille ? Non merci ! Flatter ou encenser même les plus obtus ? Non merci ! L'homme intègre doit garder l'âme libre et fière, dire ce que bon lui semble, laisser vagabonder sa plume et surtout, goûter à la volupté suprême, à l'indicible joie, au bonheur sans partage que l'on éprouve lorsqu'on déplaît aux sots.

E. Cu.

Kafkapost

S'il est un service public que le monde entier envie à la Belgique - tout en nous le laissant - c'est bien La Poste - De Post.

Songez donc aux innombrables services que cette merveilleuse institution nous rend quotidiennement. Par exemple, la réception des recommandés en l'absence de leur destinataire.

Rien de plus simple, me direz-vous : il suffit d'une procuration.

Certes, mais oyez plutôt la triste saga de Me Duschnoll au pays des facteurs.

Ores donc Me Duschnoll, à la

veille de ses vacances, s'entendit avec un obligeant confrère pour assurer son intérim. Tous deux se présentèrent donc au bureau de poste pour y faire établir la procuration ad hoc.

L'usage de l'ordinateur et de l'imprimante étant hélas à peu près aussi généralisé en ces riantes bureaux qu'au greffe de la justice de paix de Fexhe-Slins, il ne fût malheureusement pas possible d'obtenir sur-le-champ le document désiré.

Qu'à cela ne tienne : l'employé bienveillant de La Poste-De Post promit que la procuration serait adressée sans tarder.

Elle arriva en effet par voie postale, mais quinze jours plus tard, par recommandée, et au cabinet de Me Duschnoll, parti en vacances depuis une semaine déjà ...

Et, comme on l'a vu, rien de plus simple pour son remplaçant que de prendre réception d'un recommandé : il lui suffit d'une procuration. Précisément celle qui fait l'objet de l'envoi recommandé.

Kafka en a rêvé, La Poste-De Post l'a réalisé.

G.C.

Tournoi de tennis avocats-magistrats

Samedi 28 septembre 1996 à 14 h 30

Tennis club de la Forêt de Soignes,
avenue de l'Epervier 16 à 1640 Rhode-St-Genèse

Toutes catégories

Inscription auprès de Madame Jockmans, avocat général à la Cour d'appel de Bruxelles (tél. : 508.61.11)
et de Maître Florence Heenen au 345.91.83 (tél.) ou 344.51.81 (fax)

PAF :

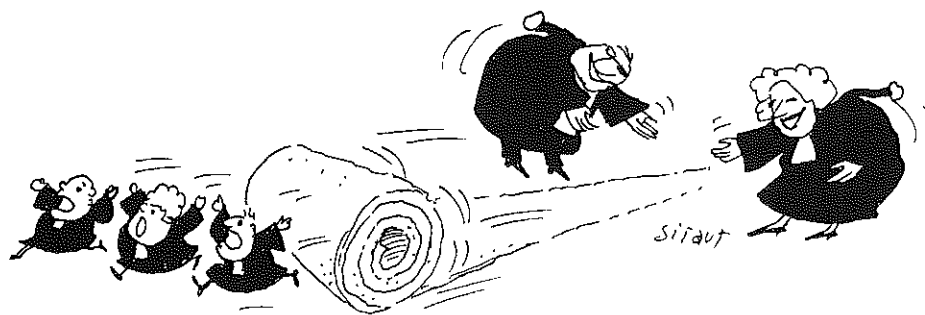
Tournoi : 600 F

Tournoi + dîner : 1.500 F

Dîner : 1.000 F

A verser au compte de la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles n°630-0215121-34

Le dîner aura lieu au Restaurant «de Prince d'Orange», avenue Prince d'Orange, 1 à 1180 Bruxelles



Journée d'accueil des stagiaires

Mardi 9 octobre 1996 à 16 h 30

En la salle de la 1ère chambre
de la Cour d'appel

Cette après-midi est spécialement réservée aux stagiaires en quête d'informations sur leur nouvelle carrière au barreau de Bruxelles. Elle débutera à 16 h 30 à la 1ère chambre de la Cour d'appel au palais de justice. En voici le programme :

16h30

- Allocution de bienvenue par le Président de la Conférence et les membres de la commission administrative
- Exposé des activités et des services réservés aux stagiaires
- Présentation d'un exercice de plaidoirie
- Exposé relatif aux obligations sociales des avocats
- Exposé relatif à l'organisation des cours CAPA (certificat d'aptitude à l'exercice de la profession d'avocat)
- Exposé relatif aux cours de video-formation (communication et négociation)
- Réception par le Bâtonnier et par le Conseil de l'Ordre; allocution de bienvenue du Bâtonnier

Dès 19h30, soirée d'accueil dans une ambiance décontractée. L'adresse du lieu sera communiquée en temps utile.

P.A.F.

- la soirée sera gratuite pour les stagiaires de 1ère année qui se seront préalablement faits membres de la Conférence
- stagiaires non membres : 500 F
- autres participants : 1.000 F

Open bar jusqu'à 23h00

Inscription au secrétariat de la Conférence au plus tard le mercredi 3 octobre 1996 (tél. : 508.66.43 de 9h30 à 12h30).

Activités

Week-end de détente en baie de Somme

11, 12, 13 octobre 1996

Le traditionnel week-end de détente de la Conférence se déroulera dans le cadre enchanteur de Saint-Valery s/Somme, cité médiévale au passé prestigieux. C'est de son port, qu'en 1066, Guillaume, Duc de Normandie partit conquérir l'Angleterre.

vendredi 11 octobre : 18.00 h : accueil et dîner à l'hôtel Résidence club du Cap Hornu

samedi 12 octobre :

découverte du parc ornithologique de Marquenterre

parcours d'initiation

pique-nique

parcours d'observation

19.30 h : dîner - soirée jazz

dimanche 13 octobre :

visite de Saint-Valery

accueil à la mairie et dégustation de produits locaux

adresse du séjour :

Hôtel Résidence club du Cap Hornu

80230 - Saint-Valery s/Somme

tél. : (00.33)22.60.24.24

fax. : (00.33)22.26.85.13

Prix :

membres ayant moins de 5 ans de barreau : 3.900 F

membres ayant plus de 5 ans de barreau : 4.900 F

enfants de moins de 12 ans : 2.500 F

enfants de moins de 5 ans : 500 F

non membres : 8.000 F

Les chambres sont prévues pour trois personnes. Un supplément de 500 F est demandé aux personnes souhaitant une chambre pour deux.

Une garderie sera assurée pour les enfants



Journées «portes ouvertes» des juridictions

Mardi 15 et mercredi 16 octobre 1996

Rendez-vous à 8h45 au vestiaire des avocats

Les stagiaires sont invités à se rendre au palais de justice pour y rencontrer les différents chefs de corps qui leur exposeront brièvement l'organisation des différentes juridictions (cour d'appel, tribunal de première instance, tribunal de commerce, tribunal du travail, juridictions militaires).

Prix et dîner des anciens présidents

Jeudi 24 octobre 1996 à 20h00

En comité restreint

Le prix des Anciens Présidents de la Conférence du Jeune Barreau est réservé aux avocats du Barreau de Bruxelles accomplissant leur première ou deuxième année de stage. Il récompense l'auteur de la meilleure consultation écrite sur une question donnée destinée à un client qui n'est pas forcément juriste.

Les candidats remettront deux exemplaires dactylographiés de leur consultation au secrétariat de la Conférence pour le 16 octobre 1996 au plus tard. Les consultations doivent être établies de manière anonyme et accompagnées d'une enveloppe fermée contenant l'identité de l'auteur de la consultation. Le lauréat de ce prix se verra remettre un montant de 25.000 F

Voici l'énoncé :

Le 1er février 1990, un jeune entrepreneur en construction a signé un bon de commande par lequel une société immobilière lui confia des travaux de pose de carrelages dans un immeuble en cours de construction.

Ce bon de commande précisait que les carrelages devaient être posés dans les cellules de sanitaires, que la pose devait commencer le 1er avril 1990 pour se terminer au plus tard le 1er juin de la même année.

Ce bon de commande renvoyait au Cahier des Charges rédigé par l'architecte qui avait reçu du maître de l'ouvrage une mission architecturale complète.

Suivant scrupuleusement le Cahier des Charges, l'entrepreneur réalise les travaux commandés dans le délai imparti.

La réception provisoire a lieu le 1er juillet 1990.

La réception définitive a lieu le 1er février 1992.

Aucune observation n'est formulée lors de ces réceptions ni par le maître d'ouvrage ni par l'architecte.

Le 1er juillet 1992, le maître de

l'ouvrage signale à l'entrepreneur qu'à certains endroits les carrelages se décollent des murs, quoiqu'ils restent solitaires entre eux.

L'entrepreneur refuse toutefois d'intervenir invoquant les mouvements du bâtiment.

Le 1er décembre 1994, tous droits des parties saufs, un expert judiciaire est désigné afin de déterminer les causes de ce décollement.

L'expert rend son rapport le 1er septembre 1996 et conclut que:

1. les vices constatés n'affectent pas la stabilité du bâtiment
2. la cause du décollement réside dans un manque d'encollement des carrelages
3. ce décollement a commencé quelques jours après leur pose et s'est amplifié progressivement en s'accroissant. Compte tenu de cette progression, il devait être visible lors de la réception définitive

L'expert évalue le coût des réparations à 1.000.000 frs.

Se fondant sur les conclusions de ce rapport, le maître de l'ou-

vrage met immédiatement en demeure l'entrepreneur et l'architecte de lui payer ensemble 1.000.000 frs dans les 15 jours, sous la menace d'une assignation au fond.

L'architecte répond en signalant que le Cahier des Charges stipule que le carreleur assume les responsabilités techniques et qu'en outre, il a l'obligation de le prévenir de toutes dispositions anormales ou contraires aux règles techniques de la construction qui se trouveraient dans les documents de l'entreprise, tant dans le domaine de la conception que des méthodes d'exécution.

Se fondant sur ce Cahier des Charges, l'architecte soutient que l'entière responsabilité des désordres repose sur l'entrepreneur.

Celui-ci, inquiet, décide enfin de choisir un avocat et vous consulte.

Il vous interroge sur l'opportunité d'aller au procès.

Activités

Déjeuner des magistrats

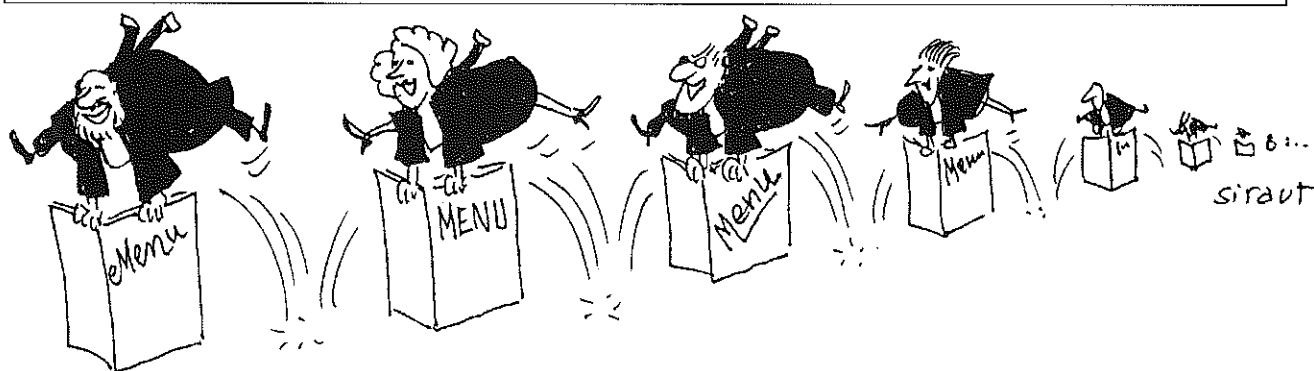
Jeudi 7 novembre 1996 à 12 h 15

Cafétaria
du Palais de Justice

Le déjeuner des magistrats vous offre une occasion privilégiée de rencontrer, dans une ambiance informelle et détendue, des magistrats de toutes les juridictions.

PAF : 300 F à verser au compte de la Conférence du Jeune Barreau n°630-0215121-34

Inscription au secrétariat de la Conférence (tél. : 508.66.43 de 9h30 à 12h30) au plus tard pour le 4 novembre 1996



Nouvelle édition 1996

RECUEIL ANNUEL DE JURISPRUDENCE BELGE

publié sous la direction de
Jacques, Christian et Claude LEPAFFE, avocats

L'ouvrage de référence en matière de recherche jurisprudentielle.

Le R.A.J.B. recense toute la jurisprudence publiée, mais également les articles de doctrine et les recensions d'ouvrages parus dans les principales revues juridiques belges. De A à Z, plus de 400 rubriques, faciles à consulter.

Edition 1996 (jurisprudence et doctrine de l'année 1995)
1.332 pages, reliure toilée

19.500 F (TVA et frais de port inclus pour la Belgique)

Offre spéciale

Possibilité d'acquérir toutes les éditions antérieures disponibles
(de 1976 à 1995 inclus, sauf 1981, 1984, 1987 et 1988 épuisées),
soit 16 volumes, reliure toilée, pour le prix exceptionnel de 79.500 F



LARCIER

Informations et commandes: LARCIER
c/o Accès* sprl
Fond Jean-Pâques 4 - 1348 Louvain-la-Neuve
Tél. (010) 48.25.00 - Fax (010) 48.25.19

Confrérie judiciaire de Saint-Yves Agenda 1996-1997

N°1
La Conférence

La confrérie judiciaire de Saint Yves-Bruxelles - qui regroupe des chrétiens de confession catholique ayant leurs occupations professionnelles au Palais de Justice de Bruxelles - a le plaisir de vous communiquer ses prochaines activités et de vous y inviter cordialement :

- Eucharisties à N.D. du Sablon, jeudi à 12 H., sauf 12/02
- Messe du Saint-Esprit : 7/09 (bilingue avec la Broederschap Sint-Ivo)
 - 10/10
 - Messe des défunts : 14/11 (idem)
 - Messes de l'Avent : 5/12, 12/12 et 19/12
 - 9/01
 - Carême : 12/02 (mercredi des Cendres), 20 et 27/02, 6-13-20 et 27/03
 - 17/04
 - Fête de Saint-Yves : 22/05
 - 12/06

Réunions avec l'équipe de coordination
(à 12 H 45, avec pique-nique)
10/10, 12/12, 20/02, 17/04, 12/06

Pique-niques-débats (à 12 H 45)
14/11, 20/03

Lieu de recueillement du Palais de Justice (local M 43 Niv. 01 rotonde infér.)
Rencontre spirituelle tous les mardis de 13 H 15 à 14 H. (sauf les vacances scolaires).

Week-end de réflexion et de ressourcement
28/02, 1er et 2/03, animé par M. l'Abbé de BAETS à Ohain.

Grand Pardon de St-Yves à Tréguier (Bretagne)
Dimanche de Pentecôte, 18 mai (voyage organisé du 16 au 19/05)

Personnes de contact pour la Confrérie :
Maître Mireille BERGIERS tél/fax : 242.27.35
M. l'Avocat Général Paul DE CANT tél : 508.64.69 (matin)

Cotisations 1996 : 400 F. (ordinaire), 800 F. (de soutien)
CCP. de la Confrérie : 000-0273619-79

Bienvenue à tous.

GRAND CONCOURS



CITIBANK
THE CITY NEVER SLEEPS

BRAVO AU VAINQUEUR !

Vous étiez nombreux à avoir participé au grand concours (gratuit) organisé en collaboration avec notre partenaire, la CITIBANK, à l'occasion de la réception du président de la Conférence du Jeune Barreau.

Les questions et les bonnes réponses étaient les suivantes :

- 1) Dans combien de pays au monde CITIBANK est-elle présente ? La réponse était : 95.
- 2) Quel est le nom du réseau de télécommunication reliant les avocats entre eux ? La réponse était : LEXNET.
- 3) Quel est le poids du nouveau Président de la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles ? La réponse était (et l'est peut-être toujours) : 86,43 Kg.

Au vu des réponses, la question n°3 semblait la plus difficile.

The winner is : Me Benoît LEMAL.

Notre heureux confrère remporte un week-end gastronomique au château hotel ***** restaurant WINSELER HOF (au Pays-Bas).

Il dînera au restaurant PIRANDELLO et goûtera les plaisirs d'une nuit dans une chambre de luxe idyllique avec petit déjeuner gargantuesque.

Notre excellent confrère recevra son prix sous la forme d'un «bon-cadeau», lui permettant de choisir son week-end à discrétion.

Les goinfres qui se seront rués sur les toasts sans se donner la peine de répondre aux questions en seront pour leurs frais.

Bravo encore à notre heureux vainqueur et merci à notre partenaire, la CITIBANK.

Agenda 1995-1996

Septembre 1996

- vendredi 2 : prestation de serment
- samedi 28 : Tournoi avocats-magistrats

Octobre 1996

- mardi 9 : journée et dîner d'accueil des stagiaires

- mardi 15 et mercredi 16 : journées «portes ouvertes» des juridictions
- jeudi 24 : prix et dîner des anciens présidents

Novembre 1996

- jeudi 7 : déjeuner des magistrats

Petites informations

Grande revue du jeune barreau :

La Conférence recrute

Vous vous sentez une âme et un cœur de musicien ? d'auteur ? d'acteur ?

Vous souhaitez participer activement à la grande revue de la conférence du jeune barreau de Bruxelles, en juin 1997. N'hésitez pas à vous faire connaître par écrit ou par téléphone, au Président, Marc DEMARTIN.

Adressographes

La Conférence du jeune barreau possède des adressographes complets, et mis à jour régulièrement, de l'ensemble de ses abonnés, ainsi que de l'ensemble des avocats du Barreau de Bruxelles. Ces adressographes sont mis à la disposition de tous et à des conditions avantageuses pour les membres en règle de cotisation. Ne manquez pas de les utiliser, pour vos changements d'adresse notamment. Pour tous renseignements, veuillez vous adresser au secrétariat de la Conférence (tél. 02/508.66.43 de 9 à 12h).

Petites annonces dans

«La Conférence»

Une rubrique vous est ouverte pour l'insertion de petites annonces, que vous désiriez vendre un bureau, le mettre en location, chercher un collaborateur ou une secrétaire, vendre vos codes...

Merci de faire parvenir vos annonces dactylographiées au secrétariat de la Conférence au plus tard six semaines avant notre date de parution, soit avant le 15 juillet (numéro de septembre), 15 septembre (numéro de novembre), le 15 novembre (numéro de janvier), le 15 janvier (numéro de mars), le 15 mars (numéro de mai).

Prix exclusivement réservé aux avocats : 750 FB pour trois lignes (maximum 75 lettres, signes ou espaces).

Articles à publier dans

«La Conférence»

Vos articles et vos suggestions sont les bienvenus. Si vous désirez traiter l'un ou l'autre sujet ou faire connaître une opinion dans le courrier des lecteurs nous serions heureux de publier votre contri-

bution. Merci de contacter à cet égard, de préférence par courrier ou par téléfax, Me Gérard KUYPER (tél. 02/675.30.30 - Fax : 02/675.30.31).

Groupements et associations

La Conférence centralise les demandes de ceux d'entre vous qui désirent se grouper ou s'associer. Si vous êtes intéressé par ce service, vous pouvez utilement prendre contact avec le vice-président, Me Michel VLIES (tél.02/217.39.90-Fax: 02/218.06.72)

Cercle Marin

La tribune du Cercle Marin est ouverte à tous les jeunes avocats souhaitant parler d'un sujet de leur choix, que celui-ci soit juridique, littéraire, culturel, scientifique... ou humoristique.

Elle sera animée, cette année, par Me Florence HEENEN (tél. 02/345.91.83 - Fax : 02/344.51.81) et Me Cédric VERGAUWEN (tél. 02/345.18.15 - Fax : 02/345.82.78).

Palais littéraire et artistique

Le Palais littéraire et artistique donne la parole à tous ceux et celles qui désirent faire connaître une œuvre ou un artiste. Comme par le passé, la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles serait heureuse d'accueillir des orateurs appartenant au monde judiciaire et disposés à nous dévoiler leurs talents de critiques d'art ou d'artistes... Toute personne intéressée est priée de prendre contact à ce propos avec Me Cédric VERGAUWEN (tél. 02/345.18.15 - Fax : 02/345.82.78).

A VENDRE

QUARTIER MOLIERE

Rue de la Primevère, 5 à UCCLE

BUREAUX

Maison, façade 16,30 m., terrain 2a 80ca avec autorisation pour cabinet d'avocats, notaires, huissiers de justice + logement, garages, jardin 475 M² + sous-sol 120 M²

LIBRE D'OCCUPATION

T 02/771 91 41 • F 02/771 37 47
GSM 075 25 34 99

Cotisations

Voici le montant des cotisations pour l'année 1996-1997 :

- stagiaires : 500 F
- conjoint non avocat d'un avocat stagiaire : gratuit
- avocats inscrits au tableau :
 - * moins de 10 ans de barreau : 1.900 F
 - * 10 ans de barreau et plus : 2.900 F
- conjoints non avocats d'avocats inscrits au tableau : 1.500 F
- membres de la famille judiciaire : 2.900 F
- membres sympathisants : 4.000 F

Seuls les membres en règle de cotisation peuvent participer aux activités de la Conférence et bénéficier de prix réduits pour d'autres. Ils sont seuls admis à participer aux élections en fin d'année.

Faites-vous membre de la Conférence du Jeune Barreau en versant dès aujourd'hui votre cotisation et celle de votre conjoint au compte n° 630-0215121-34 de la Conférence. Votre carte de membre vous sera envoyée dès réception de votre paiement. Soyez-en déjà remercié.

Groupement d'avocats

Bld Louis Schmidt, 72
1040 Bruxelles

Offre de location

Bureaux dans une maison de maître rénovée

Installation nouvelle appropriée :

accueil, central téléphonique, salle de conférence, bibliothèque, cafétéria, parking clientèle, proximité transports en commun.

Perspective de groupement ou association :

location complémentaire pour collaborateurs et stagiaires, local secrétariat.

Contacter :

Florence Van de Putte
Tél. 02/736 60 24

Agenda des fournisseurs et services spécialisés

N°1

La Conférence

LOGICIELS SPÉCIALISÉS

CICERO
LawPack

N°1 des logiciels pour avocats

Voir annonce page 20

INFORMA Europe

38 Rue de Moorslede • 1020 Bruxelles

N° vert : 0800 91 080

Fax : 02/425 28 10



APPLICATIONS
AVOCATS - HUISSIERS DE JUSTICE

Tél. : 071/30 22 06 • Fax : 071/30 58 59

Tél. et Fax : 02/721 42 58

TRADUCTEURS JURÉS



CompuServe 101661,2777

101 Bld Saint-Michel • 1040 Bruxelles

Tél. : 02/735 55 95 • Fax : 02/733 67 28

Modem : 02/732 00 67



DOS • NOVELL • WINDOWS • OS/2

Rue de Taillis-Pré, 36

6200 Châtelineau

Tél. : 071/38 90 05 • Fax : 071/38 09 07



La solution informatique
pour la gestion de votre cabinet d'avocat

Pyramique SA

60c Avenue de la Toison d'Or • 1060 Bruxelles

Tél. : 02/538 54 76



TRANSLATION CENTER

Avenue Louise 149/24 • B 1050 Bruxelles

Tél. : 02/535 74 44 • Fax : 02/535 75 75

Modem : 02/535 76 40

APPAREILS DE DICTÉE

DICTEE
CENTER

R. Sakellario



88a Chaussée de Charleroi

1060 Bruxelles

Tél. : 02/538 47 65 • Fax : 02/534 10 74

DOCUMENTS EXCHANGE



32 Rue Picard • 1080 Bruxelles

Tél. : 02/420 41 11 • Fax : 02/424 25 87

ARCHIVAGE

Hays Information
Management

32 Rue Picard • 1080 Bruxelles

Tél. : 02/427 71 23 • Fax : 02/424 09 86

à partir du 16/10/96 : Fax : 02/420 66 86

FOURNITURES DE BUREAUX

S.A. ODENDHAL

65b Rue de la Régence

1000 Bruxelles

Tél. : 02/512 13 83 • Fax : 02/511 42 93

TRAITEURS

LES FRERES
DEBEKKER

95 Rue Charles Degroux

1040 Bruxelles

Tél. : 02/736 00 40 • Fax : 02/736 67 00

RESTAURANTS



4-6 Rue de l'Épée (Pl. Bruegel)

1000 Bruxelles

Tél. : 02/511 76 39

RALIER

Accessoires toutes marques

Toners laserprinters - Fax et copieurs

125 Rue Potaarde

1082 Bruxelles

Tél. : 02/469 03 33 • Fax : 02/469 02 80



134 Rue des Carmélites

1180 Bruxelles

Fax : 02/343 42 03

La Cuisine
au Beurre



2a Rue du Faucon

1000 Bruxelles

Tél. : 02/502 19 81

